

---

# TABLE DES MATIÈRES

---

	Page
<b>Le lundi 24 octobre 2011 (séance de l'avant-midi)</b>	
Cérémonie d'ouverture .....	1
Cérémonie de purification.....	1
Politique contre la harcèlement.....	1
Souhait de bienvenue à Toronto de la part de John Cartwright.....	1
Souhait de bienvenue à Toronto de la part de Sid Ryan .....	1
Commémoration .....	2
Mot du président national .....	2
Précisions sur l'ordre du jour.....	2
Rapport du Comité des lettres de créance.....	2
Rapport du Conseil exécutif national.....	2
<b>Le lundi 24 octobre 2011 (séance de l'après-midi)</b>	
Conférencier-invité – Philip Jennings, secrétaire général d'UNI .....	3
Conférencier-invité, Dave Coles, président du SCEP .....	3
Rapports des membres du Comité exécutif national.....	3
Rapports des directeurs nationaux .....	4
Rapport du Conseil national des syndicats .....	4
Vidéo de Philip Jennings .....	4
<b>Le mardi 25 octobre 2011 (séance de l'avant-midi)</b>	
Rapport du Comité des lettres de créance.....	5
Prix.....	5
Plan d'action .....	5
Comité des statuts .....	5
<b>Le mardi 25 octobre 2011 (séance de l'après-midi)</b>	
Comité des statuts .....	8
Conférencière-invitée – Roxanne Dubois.....	12
Comité des statuts .....	12
<b>Le mardi 25 octobre 2011 (séance en soirée)</b>	
Comité des statuts .....	16
<b>Le mercredi 26 octobre 2011 (séance de l'avant-midi)</b>	
Rapport du Comité des lettres de créance.....	21
Vidéo de Jack Layton et d'Yvon Godin .....	21
Conférencier-invité, Yvon Godin, NDP.....	21
Rapport du Comité national des droits de la personne .....	21
Rapport du Comité national des femmes.....	22
Comité des statuts .....	22
<b>Le mercredi 26 octobre 2011 (séance de l'après-midi)</b>	
Comité des Statuts.....	25
<b>Le jeudi 27 octobre 2011 (séance de l'avant-midi)</b>	
Rapport du Comité des lettres de créance.....	30
Rapport du Comité des résolutions générales et des politiques nationales.....	30
Comité des Statuts.....	36
<b>Le jeudi 27 octobre 2011 (séance de l'après-midi)</b>	
Comité des statuts .....	38
Rapport du Comité des résolutions générales et des politiques nationales.....	39
Conférencière-invitée, Deborah Bourque .....	49
<b>Le vendredi 28 octobre 2011 (Élections nationales et régionales)</b>	
Cérémonie de purification pour la clôture du congrès.....	50
Rapport du Comité des lettres de créance.....	50
Élections nationales .....	50
Résultats des élections régionales.....	60
Installation des dirigeantes et dirigeants, des permanentes et permanents syndicaux et des syndicats .....	68
Engagement et serment .....	68

---

# LE LUNDI 24 OCTOBRE 2011

---

## Séance de l'avant-midi

### Cérémonie d'ouverture

Le congrès national est déclaré ouvert à 9 h.

La consœur Gayle Bossenberry, 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale, souhaite à toutes les personnes présentes la bienvenue à Toronto et au 24<sup>e</sup> congrès national du STTP.

### Cérémonie de purification

Le confrère Ron Rousseau, président de la section locale de Whitehorse et membre du Comité national des droits de la personne, présente Jacqui Lavalley, qui animera la cérémonie de purification.

Jacqui est une aînée (grand-mère) qui enseigne les valeurs traditionnelles Ojibwé. Elle est de la région du Grand Toronto. En 1996, lors d'une cérémonie au Centre canadien des Autochtones, elle a reçu le titre d'aînée du peuple Anishinaabe.

Elle est membre de la Première Nation de Shawanaga. Elle est titulaire d'une maîtrise en études environnementales et candidate au doctorat à l'Université York.

Jacqui bénit le congrès et souhaite la bienvenue sur son territoire à toutes les personnes présentes.

### Politique contre le harcèlement

La consœur Mary Lou Friesen, de la région des Prairies, la consœur Marjolaine Labrecque, de la région du Québec, le confrère Ken Doyle, de la région du Pacifique, et le confrère Richard Gaboton, de la région du Montréal métropolitain, font la lecture de la politique contre le harcèlement.

### Souhait de bienvenue à Toronto de la part de John Cartwright

Le confrère Darryl Ellis, président de la section locale de Toronto, présente le confrère John Cartwright.

Le confrère Cartwright est le président du Conseil du travail de Toronto et du district de York. Charpentier de métier, il a été élu représentant syndical pour la première fois en 1982.

Le confrère Cartwright transmet les salutations du Conseil du travail de Toronto et du district de York.

### Souhait de bienvenue à Toronto de la part de Sid Ryan

Le confrère Irwin Nanda, directeur national de la région du Toronto métropolitain, présente le confrère Sid Ryan, président de la Fédération du travail de l'Ontario.

Le confrère Ryan a commencé sa carrière en 1976 comme tuyauteur et membre du SCFP. En 1992, il a été élu président de la division de l'Ontario du SCFP, puis, en 2009, il a été élu à la présidence de la FTO.

Le confrère Ryan transmet les salutations de la Fédération du travail de l'Ontario.

La consœur Bossenberry remercie sincèrement les confrères Cartwright et Ryan pour l'appui inconditionnel qu'ils ont accordé au STTP.

### **Commémoration**

Tout le monde se lève pour observer un moment de silence à la mémoire des consœurs et confrères du STTP qui sont décédés depuis le dernier congrès national.

Le moment de silence est suivi de la chanson « Solidarité mes frères et mes sœurs », animée par Faith Nolan.

### **Mot du président national**

Le confrère Lemelin, président national, adresse la parole à la délégation du congrès.

Le confrère Lemelin présente les invités internationaux.

### **Précisions sur l'ordre du jour**

Le confrère Kuehnbaum, secrétaire-trésorier national, décrit l'ordre du jour, qui a été établi selon le paragraphe 3.20 des statuts nationaux.

### **Rapport du Comité des lettres de créance**

La consœur Ver, présidente du Comité des lettres de créance, présente le rapport du Comité.

Le nombre total de déléguées et délégués est de 630, dont 625 étaient inscrits ce matin. De ce nombre, 252 sont des femmes et 373 sont des hommes. Il y a 580 déléguées et délégués de l'unité de l'exploitation postale urbaine, 39 de l'unité des FFRS et six (6) des unités du secteur privé.

Le nombre d'observatrices et d'observateurs inscrits est de 89.

Il est PROPOSÉ par la consœur Ver, présidente du Comité des lettres de créance, APPUYÉ par le confrère Toms, de la section locale de Peterborough, et ADOPTÉ que le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté.

### **Rapport du Conseil exécutif national**

Les consœurs Gayle Bossenberry, 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale, et Lynn Bue, 2<sup>e</sup> vice-présidente nationale, présentent le rapport du Conseil exécutif national.

La consœur Bossenberry informe la délégation qu'une erreur s'est glissée dans le rapport du Conseil exécutif national, à la dernière page. La signature de l'ancien directeur national de la région du Pacifique a été placée sous le nom de l'actuel directeur national. La page corrigée est remise aux déléguées et délégués. Le rapport devra donc être adopté tel que modifié.

Les déléguées et délégués débattent du rapport du Conseil exécutif national.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par la consœur Bue et ADOPTÉ que le rapport du Conseil exécutif national soit adopté, tel qu'il a été modifié.

La séance du congrès est levée pour la pause-repas à 13 h et reprend à 14 h 30.

---

# LE LUNDI 24 OCTOBRE 2011

---

## Séance de l'après-midi

### Conférencier invité – Philip Jennings, secrétaire général d'UNI

Le confrère Jennings est le secrétaire général de l'Internationale des compétences et des services (Union Network International – UNI). UNI compte 20 millions de membres, qui proviennent de 900 syndicats, dans 150 pays.

Malheureusement, des circonstances de dernière minute ont empêché le confrère Jennings d'assister à notre congrès, mais il nous a envoyé son discours par vidéo.

Dans cette vidéo, qui dure environ dix minutes, il transmet les salutations d'UNI Global Union à la grande famille du STTP de partout au Canada.

Des difficultés techniques empêchent la présentation de la vidéo. Le président invite un autre conférencier invité à prendre la parole.

### Conférencier-invité – Dave Coles, président du SCEP

Le confrère Coles est le président du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP).

Au nom des 130 000 membres et du secrétaire-trésorier du SCEP, le confrère Coles remercie le STTP de lui offrir la possibilité de s'adresser à la délégation.

### Rapports des membres du Comité exécutif national

Le président invite les déléguées et délégués à débattre des rapports des membres du Comité exécutif national.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du président national soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport de la 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du secrétaire-trésorier national soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du dirigeant national des griefs soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport de la 2<sup>e</sup> vice-présidente nationale soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du 3<sup>e</sup> vice-président national soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du 4<sup>e</sup> vice-président national soit adopté.

### Rapports des directeurs nationaux

Le président invite la délégation à débattre des rapports des directeurs nationaux.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région de l'Atlantique soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région du Québec soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région du Montréal métropolitain soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région du Centre soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région du Toronto métropolitain soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région de l'Ontario soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région des Prairies soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Bossenberry, APPUYÉ par le confrère Kuehnbaum et ADOPTÉ que le rapport du directeur national de la région du Pacifique soit adopté.

### **Rapport du Conseil national des syndics**

Le Conseil national des syndics est formé des membres suivants :

Le confrère Paul Hand, de la région de l'Atlantique;  
Le confrère Denis Poirier, de la région du Québec;  
Le confrère Martin Champagne, de la région du Montréal métropolitain;  
La consœur Bev Collins, de la région du Centre;  
Le confrère Owen Edwards, de la région du Toronto métropolitain;  
La consœur Donna Hardy, de la région de l'Ontario;  
La consœur Arla Mephram, de la région des Prairies;  
La consœur Micki McCune, de la région du Pacifique.

Le confrère Paul Hand, de la région de l'Atlantique, et la consœur Micki McCune, de la région du Pacifique, ont été élus respectivement président et secrétaire du Conseil national des syndics.

Le président du Conseil national des syndics invite la délégation à débattre du rapport.

Il est PROPOSÉ par le confrère Hand, APPUYÉ par la consœur McCune et ADOPTÉ que le rapport du Conseil national des syndics soit adopté.

### **Vidéo de Philip Jennings**

La vidéo de Philip Jennings, secrétaire-général d'UNI Global Union est présentée.

La séance du congrès national est levée à 18 h 5 et reprend le 25 octobre 2011 à 9 h.

---

# LE MARDI 25 OCTOBRE 2011

---

## Séance de l'avant-midi

### Rapport du Comité des lettres de créance

La consœur Ver, présidente du Comité des lettres de créance, présente le rapport du Comité. Le nombre total de déléguées et délégués admissibles est de 630, dont 625 sont inscrits. De ce nombre, 253 sont des femmes et 375 sont des hommes. Il y a 583 déléguées et délégués de l'unité de l'exploitation postale urbaine, 39 de l'unité des FFRS et six (6) des unités du secteur privé.

Sur les 89 observatrices et observateurs admissibles, 85 sont inscrits, dont 42 femmes et 43 hommes. De ce nombre, 74 proviennent de l'unité de l'exploitation postale urbaine et 11 de l'unité des FFRS. Il n'y a aucun observateur ni observatrice des unités du secteur privé.

Il est PROPOSÉ par la consœur Ver, APPUYÉ par le confrère Toms, de la section locale de Peterborough, et ADOPTÉ que le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté.

### Prix

Avant de présenter le plan d'action, le confrère Floresco, 3<sup>e</sup> vice-président national, informe la délégation du congrès que le STTP a reçu le prix Aller de l'avant d'UNI Global Union pour 2011. Ce prix nous a été décerné pour récompenser les succès du STTP en matière de syndicalisation dans le cadre des campagnes menées dans les comptoirs postaux du secteur privé.

### Plan d'action

Le confrère Floresco présente le plan d'action.

Le président invite la délégation à débattre du plan d'action.

Il est PROPOSÉ par le confrère Floresco, 3<sup>e</sup> vice-président national, APPUYÉ par la consœur Bossenberry, 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale, et ADOPTÉ que le plan d'action du STTP pour le prochain mandat soit adopté.

À 11 h, le Comité des statuts est invité à présenter son rapport.

### Comité des statuts

Le Comité des statuts est formé des déléguées et délégués suivants :

La consœur Ruth Breen et le confrère George Nickerson, de la région de l'Atlantique;  
La consœur Maryse Abel, de la région du Québec;  
La consœur Lucie Monette et le confrère Alain Duguay, de la région du Montréal métropolitain;  
La consœur Maddie Cleroux et le confrère Don Foreman, de la région du Centre;  
La consœur Catherine Beth et le confrère John Vandonk, de la région de l'Ontario;  
La consœur Bev Ray et le confrère Robert Laliberte, de la région des Prairies;  
La consœur Tami Brushey et le confrère Anthony Holzer, de la région du Pacifique.

La consœur Maddie Cleroux et le confrère Don Foreman, de la région du Centre, ont été élus respectivement présidente et secrétaire du Comité des statuts.

## **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 233**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 233.**

*Modifier le premier alinéa du paragraphe 3.20*

*ATTENDU QUE le but d'un congrès est de passer le plus de résolutions possible;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'avoir un ou des micros « pour » et un ou des micros « contre » pour favoriser l'adoption du plus grand nombre de résolutions possible.*

*Modifier le paragraphe 3.20 comme suit :*

*Le Conseil exécutif national détermine les lieux de réunion pour chaque comité et s'occupe des invitées et invités officiels du congrès. Il veille à l'installation de microphones « pour » et « contre » dans la salle du congrès. Le Conseil exécutif national détermine l'horaire et l'ordre du jour du congrès de manière à traiter des questions dans l'ordre suivant :*

*Le reste du paragraphe 3.20 demeure inchangé. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par la consœur Pollack, de la section locale de Vancouver, APPUYÉ par la consœur Aitken, de la section locale de Dryden, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 233, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent contre l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 233.

## **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 10, 11, 12, 13, 14, 15 ET 16.**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 15, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 10, 11, 12, 13, 14 et 16.**

*Que le paragraphe 3.01 des statuts nationaux soit modifié de sorte à indiquer que le congrès national du STTP se tient aux quatre ans :*

*Modifier le paragraphe 3.01 comme suit :*

*Le congrès quadriennal du Syndicat se tient entre le 1<sup>er</sup> avril et le 1<sup>er</sup> juin dans la ville d'Ottawa et si des circonstances exceptionnelles l'exigent, le Conseil exécutif national peut, par un vote majoritaire des deux tiers des membres, décider de tenir le congrès quadriennal entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 1<sup>er</sup> novembre ou décider de tenir le congrès dans une autre municipalité, mais de toute façon, dans une ville centrale du pays.*

*Les congrès durent de trois à cinq jours, selon les besoins. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Nichols, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par la consœur Leblanc, de la section locale de Nova, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 15, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 15.

**RÉSOLUTION MIXTE N° 1, QUI REJOINT L'INTENTION DES  
RÉSOLUTIONS N°S 123 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU), 124 (1<sup>ER</sup> ET 3<sup>E</sup> RÉSOLUS), 125, 127 ET  
130 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU)**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution mixte n° 1, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 123 (1<sup>er</sup> Résolu), 124 (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> résolus), 125, 127 et 130 (1<sup>er</sup> résolu).**

*Chaque région tient une conférence régionale entre quatre et douze mois avant le congrès national et le début de la négociation collective nationale.*

*Avant la tenue de la conférence régionale, des réunions d'au moins une journée ont lieu au palier local. Le Conseil exécutif national discute du moment où se déroulent ces réunions. Chaque section locale assume le coût de ces réunions.*

*Le document de travail préparé par le Conseil exécutif national est envoyé à toutes les sections locales avant la tenue de ces réunions locales. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

La séance du congrès est levée pour la pause-repas à 13 h 5 et reprend à 14 h 37.

**RÉSOLUTION MIXTE N<sup>O</sup> 1, QUI REJOINT L'INTENTION DES  
RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 123 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU), 124 (1<sup>ER</sup> ET 3<sup>E</sup> RÉSOLUS), 125, 127  
ET 130 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU)**

Le débat reprend sur la résolution mixte n<sup>o</sup> 1, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 123 (1<sup>er</sup> résolu), 124 (1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> résolus), 125, 127 et 130 (1<sup>er</sup> résolu).

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Peterson, de la section locale de Vancouver, APPUYÉ par le confrère Besler, de la section locale de Vancouver, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution mixte n<sup>o</sup> 1, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte n<sup>o</sup> 1.

**RÉSOLUTION MIXTE N<sup>O</sup> 2, QUI REJOINT L'INTENTION DES  
RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 186 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU), 189 (PREMIER RÉSOLU ET  
DEUXIÈME PARAGRAPHE DU 2<sup>E</sup> RÉSOLU), 188, 191, 192, 193 (1<sup>ER</sup> ET  
2<sup>E</sup> RÉSOLUS) ET 194**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution mixte n<sup>o</sup> 2, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 186 (1<sup>er</sup> résolu), 189 (1<sup>er</sup> résolu et deuxième paragraphe du 2<sup>e</sup> résolu), 188, 191, 192, 193 (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> résolus) et 194, telle qu'elle a été modifiée :**

*QU'IL SOIT RÉSOLU de réduire la possibilité de fausses accusations aux termes de l'article 8 en ajoutant un processus de médiation;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Conseil exécutif national mette en place un processus de règlement des conflits entre deux membres ou plus si les parties y consentent et offre le recours à la médiation ou à d'autres formules de résolution de conflits (animées par des membres actifs ou retraités du STTP) dans le but de régler la situation sans recourir aux audiences de l'article 8;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STTP mette sur pied des comités de résolution des conflits aux paliers national, régional et local;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE tous les dirigeants et dirigeantes des paliers local, régional et national et les membres qui feront partie de ces comités soient tenus de suivre de la formation (p. ex., le cours intitulé « Compétences en solidarité : faire face aux conflits avec assurance »), ce qui permettra de préparer des travailleurs et travailleuses à la mise en place et à l'application du nouveau processus de règlement des conflits qui sera mis à la disposition des membres du STTP;*

*QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU que le comité local de discipline prévu aux paragraphes 8.04 et 8.05 soit aboli;*

*Si le processus de médiation échoue, et qu'une audience officielle est nécessaire, toutes les autres règles du processus de prise de décision s'appliquent et les délais d'appel sont prolongés en fonction du nombre de jours requis par la médiation.*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU de remplacer le titre actuel de l'article 8, « Discipline », par « Résolution de conflits et discipline ». »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Nichols, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par le confrère Avard, de la section locale de Sherbrooke, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution mixte n° 2, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte n° 2.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 144, 145, 146, 147 148, 149**

Le confrère Vandonk, membre du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 146, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 144, 145, 147, 148 et 149. »**

*ATTENDU QUE les déléguées et délégués présents au Conseil régional pré-congrès tenu les 21, 22 et 23 janvier 2011 ont discuté de différentes mesures afin de réduire le fardeau financier de notre Syndicat;*

*ATTENDU QUE le document de travail soumis aux déléguées et délégués des conseils régionaux par le Conseil exécutif national (CEN) contenait une mesure pour éliminer la réunion nationale des présidents (réf : page 26);*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'abolir la réunion nationale des présidents et de supprimer les paragraphes 5.31, 5.32, 5.33 et 5.34 des statuts nationaux. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère McMaster, de la section locale d'Edmonton, et APPUYÉ par le confrère Murray, de la section locale de St. John's, de renvoyer la résolution n° 146 au Comité des statuts et de lui donner la directive de revenir avec une motion d'adoption de la résolution n° 148.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur du renvoi, puis ceux qui sont contre le renvoi.

Le président demande aux membres du Comité des sergents d'armes de fermer les portes.

Il demande ensuite aux membres du Comité des élections de se rendre à l'avant pour effectuer le compte des déléguées et délégués.

Le président demande aux délégués et déléguées qui sont en faveur du renvoi de se lever.

Les membres du Comité des élections comptent les déléguées et délégués qui sont debout.

Le président demande aux délégués et déléguées qui sont contre le renvoi de se lever à leur tour.

Les membres du Comité des élections comptent les déléguées et délégués qui sont debout.

Le président informe la délégation que le renvoi est accepté.

Le Comité des statuts poursuit la présentation de son rapport.

### **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 28**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 28.**

*ATTENDU que le Syndicat tente de réaliser des économies et de réduire son empreinte écologique;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 3.46 des statuts nationaux pour qu'il soit rédigé ainsi :*

*3.46 La présidente ou le président national expédie, dans un délai maximal de 90 jours à la suite du congrès national, une copie imprimée et une copie électronique du procès-verbal du congrès à toutes les sections locales, et ce, aux frais du Syndicat. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Puisqu'il n'y a personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 28, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 28.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 29 ET 30**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 29, qui rejoint l'intention de la résolution n<sup>o</sup> 30.**

*QU'IL SOIT RÉSOLU que les statuts nationaux soient envoyés sur CD et qu'un nombre limité d'exemplaires soit imprimés, à la demande des sections locales.*

*3.47 Dans un délai d'au plus 120 jours après la tenue d'un congrès national, la présidente ou le président national fait parvenir aux sections locales un disque compact sur lequel figurent les statuts nationaux, y compris l'annexe sur les politiques nationales. Chaque section locale reçoit le nombre de disques compacts qu'elle a demandés.*

*Des exemplaires des statuts nationaux et des politiques sont imprimés en nombre suffisant pour répondre aux demandes des sections locales. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Nichols, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par le confrère McMaster, de la section locale d'Edmonton et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 29, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 29.

## **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 82 ET 83**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption des résolutions n<sup>os</sup> 82 et 83 en les combinant ainsi :**

*ATTENDU QUE chaque comité se réunit deux fois par année et que le Conseil exécutif national se réunit de nombreuses fois par année;*

*ATTENDU QUE les coûts liés à ces réunions augmentent sans cesse (p. ex. vols d'avion, chambres d'hôtel, courses en taxi, etc.);*

*ATTENDU QUE de nouvelles technologies, comme la vidéoconférence, peuvent résorber une partie de ces coûts;*

*ATTENDU QU'il est important de maximiser la communication entre les membres de tous les comités;*

*ATTENDU QUE la technologie nous permet de communiquer efficacement de maintes façons sans avoir à déplacer les membres de ces comités;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le Syndicat investisse dans ce type de technologie pour la tenue de réunions.*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le Conseil exécutif national utilise lorsque cela est possible la vidéoconférence et les technologies appropriées afin de réduire au minimum le nombre de rencontres nécessitant le recours au transport des membres de comités pour se rencontrer.*

*4.15 Le Conseil exécutif national fait l'acquisition de nouvelles technologies, comme la vidéoconférence, et les utilisent pour réduire le nombre de rencontres nécessitant le déplacement des participantes et participants.*

*Les sections locales qui souhaitent s'équiper de cette technologie le font à leurs frais. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Il est PROPOSÉ par le confrère Bénard, de la section locale de Montréal, APPUYÉ par le confrère Savard, de la section locale de Montréal de renvoyer les résolutions n<sup>os</sup> 82 et 83 au Comité avec la directive de remplacer, dans le premier Résolu, les mots « investisse dans » par « que le Syndicat évalue ce type de technologie ».

La consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées en faveur du renvoi, puis quels sont les délégués et déléguées contre le renvoi.

Elle demande aux membres du Comité des sergents d'armes de fermer les portes.

La motion de renvoi est ensuite jugée irrecevable parce qu'elle modifie l'intention de la résolution.

Les membres du Comité des sergents d'armes ouvrent de nouveau les portes.

Le débat reprend sur la motion principale.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère McMaster, de la section locale d'Edmonton, APPUYÉ par la consœur Cowie, de la section locale de Calgary, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter les résolutions n<sup>os</sup> 82 et 83 en les combinant, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption des résolutions n<sup>os</sup> 82 et 83 combinées.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 86**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 86.**

*ATTENDU que le Syndicat doit faire preuve de responsabilité financière;*

*ATTENDU que le Syndicat doit examiner ses coûts et les réduire sans toutefois affecter la représentation de ses membres;*

*ATTENDU que le Syndicat peut utiliser les technologies actuelles de communication électronique et de télécommunication pour échanger de l'information en temps réel et procéder à la diffusion de masse de l'information;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 4.02 des statuts nationaux par l'ajout de l'alinéa suivant :*

*Au lieu de tenir des réunions en personne, le Conseil exécutif national, dans la mesure du possible, tire parti de nouvelles technologies telles que les vidéoconférences, les cyberconférences et autres moyens audio ou vidéo pour la tenue des réunions du Syndicat, y compris, mais sans en exclure d'autres, les réunions du Conseil exécutif national, les réunions annuelles de dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux prévues au paragraphe 4.03, et, s'il le faut, pour la tenue des réunions supplémentaires de ces comités nationaux. Tous les frais sont assumés par le palier national du Syndicat. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par la consœur Tremblay, de la section locale de Thetford Mines, APPUYÉ par la consœur Cowie, de la section locale de Calgary, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 86, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 86.

Le président signale qu'il est 17 h et que le moment est venu d'accueillir une conférencière-invitée, Roxanne Dubois.

### **Conférencière-invitée – Roxanne Dubois**

La consœur Bossenberry présente la consœur Roxanne Dubois.

La consœur Dubois est devenue présidente nationale de la Fédération canadienne des étudiantes et étudiants (FCÉÉ) après avoir occupé durant un mandat le poste de trésorière nationale.

La consœur Dubois prend la parole devant les délégués et déléguées et leur transmet les salutations des 600 000 étudiants et étudiantes qu'elle représente.

À 17 h 30, le Comité des statuts poursuit la présentation de son rapport.

### **RÉSOLUTION N° 3**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 3.**

*Paragraphes 1.09 et 1.10 :*

*Étant donné que ces dispositions ne correspondent pas au souhait des membres qui décident de ne pas renoncer au paiement de leurs cotisations syndicales durant un congé non payé;*

*Étant donné que ces membres ont acquitté tout arriéré de cotisations et qu'ils sont assujettis à aucune autre restriction;*

*Étant donné que ces membres n'ont jamais été des membres visés par la formule RAND et n'ont jamais été suspendus du Syndicat;*

*Nous voulons que les membres soient réintégrés à titre de membres en règle dès qu'ils ont terminé de payer leur arriéré de cotisations. L'alinéa 1.09 b) n'est pas assujetti au paragraphe 1.10.*

*Modifier l'alinéa 1.09 b) comme suit :*

*b) il a acquitté tout arriéré de cotisations et de prélèvements. Malgré le paragraphe 1.10, le rétablissement du statut de membre en règle est automatique;»*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 3, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 3.

### **RÉSOLUTION N° 8**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 8.**

*ATTENDU QUE le paragraphe 1.22 des statuts nationaux restreint le droit de recommander le statut de membre à vie à la section locale de laquelle fait partie le membre en question au moment de son départ à la retraite, mais il arrive que des membres de grande valeur choisissent de changer de section locale peu de temps avant de prendre leur retraite et souvent la nouvelle section locale n'est pas au courant de la contribution exceptionnelle du membre au Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes au fil des ans;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 1.22, qui en ce moment est rédigé ainsi :*

*« Le Conseil exécutif national peut, sur recommandation d'une section locale, octroyer à un membre de cette section locale qui prend sa retraite le statut de membre à vie en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au Syndicat. »*

*En y supprimant les mots « de cette section locale », de sorte que le paragraphe soit rédigé ainsi :*

*1.22 Le Conseil exécutif national peut, sur recommandation d'une section locale, octroyer à un membre qui prend sa retraite le statut de membre à vie en reconnaissance de sa contribution exceptionnelle au Syndicat. Le statut de membre à vie donne le droit de participer aux assemblées générales de la section locale du membre en question, avec droit de parole, et confère tout autre droit prévu à l'intention des membres à vie dans les présents statuts nationaux, y compris les droits conférés aux membres retraités qui détiennent le statut de membre à la retraite. Les membres retraités titulaires du statut de membre à vie sont exempts de payer des cotisations syndicales. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Peterson, de la section locale de Vancouver, APPUYÉ par le confrère Poirier, de la section locale de Québec, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 8, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 8.

#### **RÉSOLUTION N° 143 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU)**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le comité recommande à l'unanimité l'adoption du premier « résolu » de la résolution n° 143.**

*ATTENDU QUE les déléguées et délégués présents au Conseil régional pré-congrès tenu les 21, 22 et 23 janvier 2011 ont discuté de différentes mesures afin de réduire le fardeau financier de notre Syndicat;*

*ATTENDU QUE le document de travail soumis au déléguées et délégués des conseils régionaux par le Conseil exécutif national (CEN) contenait une mesure visant à préciser les responsabilités du CEN pour les unités de négociation nationale (réf : page 26);*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le CEN élimine le vote portant sur le programme de revendications, tout en s'assurant que l'information soit transmise ou disponible aux membres via les sections locales et autres moyens (ex : sites web). »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par une personne non identifiée de la section locale de Calgary, APPUYÉ par la consœur Burney, de la section locale d'Edmonton, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 143 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU), puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent contre l'adoption du premier Résolu de la résolution n° 143.

## **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 110, 111 ET 154**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 154, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 110 et 111.**

*ATTENDU QU'en raison de la diminution du nombre de ses membres et de la hausse de ses frais de représentation, le STTP doit trouver des façons de réduire ses coûts;*

*ATTENDU QU'à l'heure actuelle, il n'y a aucun mécanisme en place pour surveiller attentivement les dépenses;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STTP, de façon unilatérale ou avec l'aide de professionnels, conçoivent une façon d'établir des budgets fondés sur les dépenses pour tous les services du bureau national et tous les bureaux régionaux et que ces budgets soient fiables et transparents;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE les représentantes et représentants élus qui sont responsables de ces budgets reçoivent une formation adéquate en la matière pour pouvoir exercer leurs responsabilités.*

*Ajouter à la fin du paragraphe 7.04 le nouvel alinéa suivant :*

*Les dirigeantes et dirigeants élus qui sont responsables d'un budget reçoivent une formation sur la préparation d'un budget et les dépenses budgétaires de manière à exercer leurs responsabilités de façon responsable et transparente. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Nichols, de la section locale de Scarborough, que la question soit mise aux voix. Puisque personne n'appuie la motion, le débat reprend sur la résolution n<sup>o</sup> 154.

Après d'autres délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Wittich, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par la consœur Langille, de la section locale de Hamilton, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 154, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 154.

Le président mentionne que le Comité des statuts va se réunir à 18 h 30.

La séance du congrès est levée pour la pause-repas à 18 h 27 et reprend à 20 h 7.

---

# LE MARDI 25 OCTOBRE 2011

---

## Séance en soirée

Le Comité des statuts poursuit la présentation de son rapport.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 144, 145, 146, 147, 148 ET 149**

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique que le Comité s'est réuni pour discuter de la motion de renvoi suivante :

**Il est PROPOSÉ par le confrère McMaster, de la section locale d'Edmonton, et APPUYÉ par le confrère Murray, de la section locale de St. John's, de renvoyer la résolution n<sup>o</sup> 146 au Comité des statuts et de lui donner la directive de revenir avec une motion d'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 148.**

Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 148, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 144, 145, 146, 147 et 149.

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la résolution n<sup>o</sup> 148 :

*« ATTENDU QUE le Syndicat doit faire preuve de responsabilité financière;*

*ATTENDU QUE l'élimination du paragraphe 5.31 rendrait inutiles les paragraphes 5.32 et 5.34;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'éliminer les paragraphes 5.31, 5.32 et 5.34. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Puisqu'il n'y a personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 148, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 148.

### **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 119, QUI REJOINT L'INTENTION DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 117, 118 ET 120**

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, fournit les explications suivantes :

**Nous devons présenter la résolution n<sup>o</sup> 120, mais on nous a indiqué qu'elle n'avait peut-être pas été dûment adoptée par le Conseil national des syndicats. Donc, au cours de notre réunion, nous avons adopté la résolution n<sup>o</sup> 119, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 117, 118 et 120. Vous la trouverez dans les pages bleues.**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la résolution suivante :

*« Étant donné que le Conseil national des syndicats a recommandé la tenue d'une réunion du Conseil national des syndicats une fois par année;*

*Nous voulons que le Conseil national des syndicats se réunisse une fois par année, immédiatement après que le Syndicat a reçu le rapport du vérificateur. »*

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 119, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 119.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 68, 69 ET 71**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 71, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>OS</sup> 68 et 69.**

*Paragraphe 4.12, 3<sup>e</sup> alinéa*

*ATTENDU QUE le Syndicat doit faire preuve de responsabilité financière;*

*ATTENDU que le Syndicat réaliserait des économies en réduisant le nombre de réunions de ses comités nationaux à une seule par an;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le troisième alinéa du paragraphe 4.12 comme suit :*

*Le Comité national de santé et de sécurité est tenu de se réunir une fois par année. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 71, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 71.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 64 ET 67**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 67, qui rejoint l'intention de la résolution n° 64.**

*ATTENDU que le Syndicat réaliserait des économies et ferait preuve de responsabilité financière en réduisant le nombre des réunions de ses comités nationaux à une seule par an;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le quatrième alinéa du paragraphe 4.11 comme suit :*

*Le Comité national de la mesure du travail est tenu de se réunir une fois par année. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 67, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 67.

## **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 65**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>O</sup> 65.**

*ATTENDU QUE l'employeur établit unilatéralement des mesures de travail, mécanisations et/ou critères de sécurité au travail pour les travailleurs et travailleuses internes et les FFRS;*

*ATTENDU QUE ces évaluations ont des conséquences directes pour tous nos membres;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le mandat du Comité soit modifié afin d'y inclure tous les groupes de notre unité syndicale ainsi que les FFRS. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Peterson, de la section locale de Vancouver, APPUYÉ par le confrère Besler, de la section locale de Vancouver, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>O</sup> 65, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>O</sup> 65.

## **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 133 ET 134 (1<sup>ER</sup> RÉSOLU)**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption des résolutions n<sup>OS</sup> 133 et 134 (1<sup>ER</sup> résolu)**

*ATTENDU QUE le STTP a un engagement profond envers l'égalité hommes-femmes;*

*ATTENDU QUE l'égalité hommes-femmes est un moyen important d'accroître la participation et le rôle des femmes;*

*ATTENDU QUE le paragraphe 11.08 précise que « Le Conseil exécutif national assure l'équilibre des sexes au sein de tous les comités syndicaux nationaux, dont les membres sont nommés ou choisis, et qui sont constitués conformément aux statuts nationaux »;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'ajouter la phrase suivante au paragraphe 5.16 :  
« La directrice ou le directeur national, en collaboration avec les autres membres du Comité exécutif régional et les permanentes et permanents syndicaux régionaux, veille à assurer l'égalité hommes-femmes au sein de ce comité »;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'ajouter, à la fin du [premier] alinéa du paragraphe 5.16 des statuts nationaux, les mots « et assure l'équilibre hommes-femmes au sein du comité ». »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter les résolutions n<sup>OS</sup> 133 et 134 (1<sup>ER</sup> résolu), puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption des résolutions n<sup>os</sup> 133 et 134 (1<sup>er</sup> résolu).

### **RÉSOLUTION N<sup>O</sup> 9 (2<sup>E</sup>, 3<sup>E</sup> ET 4<sup>E</sup> RÉSOLUS)**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 9 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> résolus).**

*ATTENDU QUE la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées de mai 2008 reconnaît les langages gestuels au même titre que les langues parlées;*

*ATTENDU QUE le STTP se présente comme un syndicat inclusif et que sa politique D-19 reconnaît et respecte les besoins d'inclusion et d'accessibilité des personnes ayant des limitations fonctionnelles;*

*ATTENDU QUE le STTP compte des consœurs et confrères sourds ou malentendants;*

*ATTENDU QUE le langage gestuel américain (ASL) ou la langue des signes québécoise (LSQ) est la langue première de ces consœurs et confrères;*

*ATTENDU QUE le STTP a produit une vidéo sur la poste moderne en langue orale seulement, sans sous-titres codés, et que cette vidéo a été envoyée au domicile de tous les membres;*

*ATTENDU QUE d'autres communications, y compris, mais non exclusivement, le blogue du président national, ne sont pas disponibles dans les langues ASL et LSQ;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 7.59 pour y inclure l'interprétation en langues ASL et LSQ dans le but d'assurer la participation des membres qui utilisent un langage gestuel;*

*QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE toutes les communications audio et vidéo soient traduites en langues ASL et LSQ et que le Syndicat permette les communications à l'aide de l'appareil de télécommunication pour les malentendants (ATME) ou par un service de liaison vidéo;*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE ces services soient offerts sur demande aux membres qui se définissent comme sourds ou malentendants. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, une motion de renvoi visant à supprimer l'acronyme « LSQ » de la résolution est proposée.

Le président signale qu'il n'est pas nécessaire d'adopter une motion de renvoi, puisqu'il est clair que l'acronyme « LSQ » doit être supprimé de la résolution.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 9 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> résolus), puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 9 (2<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> et 4<sup>e</sup> résolu).

## **RÉSOLUTION N° 156**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

### **« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 156.**

*ATTENDU QUE le STTP est aux prises avec une augmentation des coûts et une diminution des membres;*

*ATTENDU QUE le STTP doit continuer d'assurer tous les services essentiels à l'ensemble des membres;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier le paragraphe 7.06 des statuts nationaux afin que les cotisations syndicales ne soient pas inférieures à 300 % du taux horaire maximal d'un commis des postes (PO4).*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Besler, de la section locale de Vancouver, APPUYÉ par le confrère Callaghan, de la section locale de Vancouver, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 156, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Le président demande aux membres du Comité des sergents d'armes de fermer les portes.

Il demande ensuite aux membres du Comité des élections de se rendre à l'avant pour effectuer le compte des déléguées et délégués.

Les déléguées et délégués votent contre l'adoption de la résolution n° 156.

Le président signale ensuite qu'il est 22 h 56. Selon l'ordre du jour, la levée de la séance est prévue pour 23 h. Elle peut être prolongée jusqu'à minuit si les déléguées et délégués adoptent une résolution en ce sens.

Il est PROPOSÉ par le confrère St-Hilaire, de la section locale de Montréal, APPUYÉ par la consœur Delui, de la section locale de Montréal, et REJETÉ de prolonger la séance du congrès jusqu'à minuit.

La séance du congrès est levée à 23 h 1 et reprend le 26 octobre 2011 à 9 h.

---

# LE MERCREDI 26 OCTOBRE 2011

---

## Séance de l'avant-midi

### Rapport du Comité des lettres de créance

La consœur Ver, de la région du Toronto métropolitain, qui est présidente du Comité des lettres de créance, présente le rapport du Comité.

Le nombre total de déléguées et délégués admissibles est de 630, dont 629 sont inscrits. De ce nombre, 253 sont des femmes et 376 sont des hommes. Il y a 584 déléguées et délégués de l'unité de l'exploitation postale urbaine, 39 de l'unité des FFRS et six (6) des unités du secteur privé.

Le nombre d'observatrices et d'observateurs admissibles est de 89, mais 85 sont inscrits, dont 42 femmes et 43 hommes. De ce nombre, 74 proviennent de l'unité de l'exploitation postale urbaine et 11 de l'unité des FFRS. Il n'y a aucun observateur ni observatrice des unités du secteur privé.

Il est PROPOSÉ par la consœur Ver, de la section locale de Toronto, APPUYÉ par le confrère Toms, de la section locale de Peterborough, et ADOPTÉ que le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté.

### Vidéo de Jack Layton et d'Yvon Godin

Une vidéo de Jack Layton, chef du Nouveau Parti démocratique (NPD), et d'Yvon Godin, député du NPD, est présentée.

### Conférencier-invité, Yvon Godin, NPD

Le confrère Godin est le député de la circonscription d'Acadie-Bathurst (Nouveau-Brunswick).

Le confrère Godin remercie le STTP de lui offrir la possibilité de s'adresser à la délégation.

Le confrère Godin remet au confrère Lemelin le résumé du dernier discours de Jack Layton à la Chambre des communes. Dans son dernier discours, M. Layton s'est porté à la défense des travailleurs et travailleuses des postes.

La délégation observe une minute de silence à la mémoire de Jack Layton.

### Rapport du Comité national des droits de la personne

À 9 h 30, le Comité national des droits de la personne est invité à présenter son rapport.

Le Comité national des droits de la personne est composé de quatre groupes de travail correspondant à des groupes qui revendiquent l'équité : un groupe pour les Autochtones; un pour les gais, les lesbiennes et les personnes transgenres; un autre pour les personnes de couleur et un dernier pour les personnes ayant des limitations fonctionnelles.

La consœur Marie-Josée Dorion, qui représente le groupe des personnes ayant des limitations fonctionnelles, fournit un compte rendu des réalisations de ce groupe de travail.

Le confrère Ron Rousseau, qui représente le groupe des Autochtones, fournit un compte rendu des réalisations de ce groupe de travail.

La consœur Anju Parmar, qui représente le groupe des personnes de couleur, fournit un compte rendu des réalisations de ce groupe de travail.

La consœur Janet Askin, qui représente le groupe des gais, lesbiennes et personnes transgenres, fournit un compte rendu des réalisations de ce groupe de travail.

Le président demande à l'ensemble des membres du Comité national des droits de la personne, ainsi qu'aux membres suppléants, de se lever pour être félicités par la délégation.

Le président invite les membres du Comité national des femmes à venir présenter leur rapport.

Entretemps, une vidéo sur le travail accompli par le Syndicat relativement au programme d'apprentissage et la participation des femmes à ce programme est présentée.

### **Rapport du Comité national des femmes**

Les consœurs Tami Brushey, de la région du Pacifique, et Josée Lambert, de la région du Québec, présentent le rapport du Comité national des femmes.

Le président demande aux membres du Comité national des femmes, ainsi qu'aux membres suppléantes, de se lever pour être félicitées par la délégation.

Il annonce ensuite l'ouverture du débat sur les rapports du Comité national des droits de la personne et du Comité national des femmes.

Il est PROPOSÉ par le confrère Ron Rousseau, APPUYÉ par la consœur Janet Askin et ADOPTÉ que le rapport du Comité national des droits de la personne soit adopté.

Il est PROPOSÉ par la consœur Tami Brushey, APPUYÉ par la consœur Marie-Josée Dorion et ADOPTÉ que le rapport du Comité national des femmes soit adopté.

À 11 h 30, le président demande au Comité des statuts de venir à l'avant pour poursuivre la présentation de son rapport.

### **Comité des statuts**

Le confrère Gale, section locale de Fraser Valley, demande au Comité des statuts de reconsidérer son vote sur les résolutions n<sup>os</sup> 101, 103, 104, 105, 106 et 107, qui portent sur la structure, et de les ramener ces résolutions après la pause-repas.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 314**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 314.**

*Que le déficit du fonds général qui s'est accumulé durant le mandat 2008-2011 soit comblé en puisant dans le fonds de réserve. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Puisqu'il n'y a personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n<sup>o</sup> 314, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 314.

### **Résolution d'urgence – « Mouvement d'occupation »**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution suivante :**

*Étant donné que le mouvement d'occupation représente un moyen novateur et inspirant de dénoncer la cupidité des grandes entreprises, les mesures d'austérité et les attaques dirigées contre les travailleurs et travailleuses;*

*Étant donné que le STTP reconnaît que le système politique et économique actuel entraîne une augmentation du pouvoir des grandes entreprises et une diminution du pouvoir des travailleurs et travailleuses;*

*Étant donné que les membres du STTP ont été la cible d'attaques brutales dirigées contre les travailleurs et travailleuses, la population, les syndicats et les services publics, et que ces attaques découlent du soutien du gouvernement fédéral envers les grandes entreprises;*

*Étant donné que les membres du STTP participent, partout au pays, aux activités organisées par le mouvement d'occupation;*

*Étant donné que nous faisons partie des 99 %;*

*Nous voulons que le STTP :*

- *appuie le mouvement d'occupation et qu'il lui envoie des messages de soutien et de solidarité;*
- *encourage les sections locales à travailler avec le mouvement d'occupation de leur région pour lui fournir du soutien, notamment des fournitures ainsi qu'une aide logistique et financière;*
- *encourage les sections locales à collaborer avec le mouvement d'occupation de leur région pour déterminer de quelle façon ils peuvent travailler ensemble;*
- *encourage les membres à continuer de participer aux activités du mouvement d'occupation;*
- *publie, dans son site Web national, de l'information sur le mouvement d'occupation et sur les activités que celui-ci organise;*
- *recueille des fonds, dans le cadre du présent congrès, auprès des déléguées, délégués, observatrices et observateurs. »*

Il est PROPOSÉ par le confrère Bleakney, APPUYÉ par la consœur Friesen et ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ que la résolution d'urgence sur le mouvement d'occupation soit adoptée.

**RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 172**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 172.**

*Nous avons considérablement réduit les conditions de travail des personnes en poste aux différents paliers du Syndicat lors des derniers congrès du Syndicat, car nous voulions que celles-ci aient les mêmes conditions de travail que les membres.*

*Nous devons reconnaître que ces personnes ne bénéficient pas de la prime au rendement, mais aussi que le fonds de pension n'est pas ajusté à leur salaire réel, ce qui représente une injustice flagrante face à nos élus et élues.*

*Nous voulons que nos dirigeants et dirigeantes soient traités avec un minimum d'équité.*

*Nous demandons que le Syndicat fasse des démarches auprès du régime de pension de la Société canadienne des postes afin de faire reconnaître les salaires de nos dirigeants, dirigeantes et permanents, permanentes en tant que salaires ouvrant droit à pension. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 172, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent contre l'adoption de la résolution n° 172.

### **RÉSOLUTION N° 38**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 38.**

*ATTENDU que le Syndicat préconise la formation et l'utilisation de plaideuses et plaideurs syndicaux;*

*ATTENDU que le recours aux plaideuses et plaideurs syndicaux est une pratique plus économique que le recours aux services d'avocats;*

*ATTENDU que les coûts d'arbitrage par membre atteignent dans certains cas le double des coûts des autres régions;*

*ATTENDU que les régions n'ont pas toutes recours aux permanentes et permanents syndicaux régionaux pour plaider les cas relevant de la procédure d'arbitrage formelle;*

*ATTENDU que le recours dans toutes les régions aux permanentes et permanents syndicaux régionaux pour plaider les cas relevant de la procédure d'arbitrage formelle permettrait de réduire les frais d'avocats et vaudrait des économies pour le Syndicat;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de modifier l'article 4 des statuts nationaux de manière à exiger que les dirigeantes et dirigeants des griefs aux paliers national et régional du Syndicat élaborent et mettent en œuvre un plan visant à augmenter le nombre de plaideurs et plaideurs affectés à l'arbitrage;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que toutes les régions recourent à leurs permanentes et permanents syndicaux pour plaider les cas relevant de la procédure d'arbitrage formelle et que le Syndicat réduise au minimum le recours aux services d'avocats. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Allen Pleasants, de la section locale de Victoria, APPUYÉ par le confrère Robert Thibeault, de la section locale de Sherbrooke et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 38, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 38.

La séance du congrès est levée pour la pause-repas à 13 h et reprend à 14 h 30.

### Comité des statuts

#### RÉSOLUTION N° 42

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 42.**

*ATTENDU QUE le Comité national des femmes n'est pas en mesure d'inclure toutes les femmes de toutes les régions;*

*ATTENDU QUE nous devons travailler plus étroitement avec les comités de femmes locaux, soit en favorisant leur mise sur pied soit en offrant du soutien aux comités qui existent déjà;*

*ATTENDU QUE nous reconnaissons le travail important accompli par le Comité national des femmes;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le Comité national des femmes se réunisse une fois par année;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QU'une réunion régionale ou un forum régional des femmes ait lieu tous les ans à l'intention des femmes de la région qui auront été sélectionnées pour y participer;*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE les recommandations découlant de la réunion ou du forum régional soient transmises au Comité national des femmes. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par la consœur Diane Castonguay, de la section locale de St-Jérôme, APPUYÉ par la consœur Cathy Verret, de la section locale de Québec, de renvoyer la résolution n° 42 au Comité avec la directive de supprimer les deux derniers résolus et de revenir avec une motion d'adoption de la résolution telle que modifiée.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées en faveur du renvoi, puis contre le renvoi.

N'étant pas en mesure d'établir le résultat du vote avec certitude, le président demande aux membres du Comité des sergents d'armes de fermer les portes.

Il demande ensuite aux membres du Comité des élections de venir à l'avant pour compter les déléguées et délégués.

Le président demande aux déléguées et délégués qui sont en faveur du renvoi de se lever.

Les membres du Comité des élections comptent les délégués et déléguées qui sont debout.

Le président demande aux déléguées et délégués qui sont contre le renvoi de se lever.

Les membres du Comité des élections comptent les délégués et déléguées qui sont debout.

Le président indique que le renvoi est rejeté.

Le président demande aux membres du Comité des sergents d'armes d'ouvrir les portes. Le débat se poursuit sur la résolution initiale n° 42.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par la consœur Doris Salmaso, de la section locale de Medicine Hat, APPUYÉ par la consœur Mary-Lou Friesen, de la région des Prairies, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 42, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent contre l'adoption de la résolution n° 42.

### **RÉSOLUTION N° 75**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

#### **« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 75.**

*Le Syndicat forme un Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses. Ce comité est composé d'une consœur et d'un confrère de chaque région, âgé de 30 ans ou moins, élu au congrès national.*

*Le Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses relève de la 2<sup>e</sup> vice-présidente ou du 2<sup>e</sup> vice-président national. Il se réunit une fois par année ou plus et ses réunions ont lieu exclusivement par voie électronique.*

*Le rôle du Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses est de formuler des recommandations à l'intention du Conseil exécutif national.*

*Ajouter le nouveau paragraphe 4.13 suivant :*

#### ***Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses***

*4.13 Le Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses effectue des études et formule des recommandations à l'intention du Conseil exécutif national concernant :*

- 1. la participation des jeunes travailleurs et travailleuses au sein du Syndicat en fonction de l'objectif de la pleine participation des jeunes travailleurs et travailleuses à tous les paliers du Syndicat;*
- 2. l'éducation des membres sur les questions d'égalité avec lesquelles les jeunes travailleurs et travailleuses sont aux prises;*
- 3. la situation des jeunes travailleurs et travailleuses en milieu de travail et les façons de l'améliorer.*

*Le Comité est formé de deux membres, une consœur et un confrère, de chaque région élus par les déléguées et délégués au congrès national. Les membres du Comité relèvent de la 2<sup>e</sup> vice-présidente ou du 2<sup>e</sup> vice-président national et ils se réunissent au moins une fois par année ou plus souvent si nécessaire. Toutes les réunions sont tenues au moyen de communications électroniques.*

*Renommer le reste de l'article 4 à partir du paragraphe 4.13 actuel.*

*Ajouter à la fin de l'actuel paragraphe 4.71 l'alinéa suivant :*

*Elle ou il est responsable de convoquer les réunions du Comité national des jeunes travailleurs et travailleuses. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Brian Nichols, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par le confrère Christian Wittich, de la section locale de Scarborough et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

La consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 75, puis ceux qui sont contre la recommandation.

N'étant pas en mesure d'établir le résultat du vote avec certitude, elle demande aux membres du Comité des sergents d'armes de fermer les portes.

Elle demande ensuite aux membres du Comité des élections de venir à l'avant pour compter les déléguées et délégués qui sont debout.

Le président demande aux déléguées et délégués qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de se lever.

Les membres du Comité des élections comptent les délégués et déléguées qui sont debout.

Le président demande aux déléguées et délégués qui sont contre la recommandation d'adoption de se lever.

Les membres du Comité des élections comptent les délégués et déléguées.

Le président indique que la recommandation d'adoption de la résolution n° 75 est rejetée.

Le confrère Jeff MacKenzie, de la section locale de Port Hope, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Matt Hood, de la section locale de Calgary, fait inscrire sa dissidence.

### **RÉSOLUTION D'URGENCE « Commission canadienne du blé »**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la résolution suivante :

*« ATTENDU QUE le gouvernement Harper a déposé un projet de loi dictatorial qui vise à démanteler la Commission canadienne du blé (CCB), malgré les opinions divergentes et le vote démocratique des cultivateurs de blé et d'orge de l'Ouest canadien;*

*ATTENDU QUE l'attaque du gouvernement Harper envers la CCB assènerait le coup de grâce à des milliers de fermes familiales et accélérerait la croissance de gigantesques exploitations agricoles non durables;*

*ATTENDU QUE le gouvernement Harper est uniquement au service d'une poignée de grandes exploitations agricoles, principalement américaines, qui dominent maintenant le commerce international des céréales et qui vont profiter des agriculteurs des Prairies et des millions de personnes qui meurent de faim dans les pays d'exportation;*

*ATTENDU QUE des centaines de travailleurs et travailleuses perdront leur emploi et que les agriculteurs perdront les sommes investies dans les lignes ferroviaires sur courtes distances qui ont un impact positif sur les routes, l'énergie et l'environnement;*

*QU'IL SOIT PAR CONSÉQUENT RÉSOLU que le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes :*

- appuie le vote des agriculteurs visant à maintenir le mandat de guichet unique de commercialisation de la Commission canadienne du blé;
- demande formellement et fortement au Congrès du travail du Canada de défendre les agriculteurs de l'Ouest canadien qui ont pris une décision démocratique;
- encourage fortement le Congrès du travail du Canada à prendre des mesures d'urgence en collaboration avec la vaste coalition de syndicats, d'agriculteurs, d'étudiantes et étudiants, de femmes, d'Autochtones et de groupes confessionnels pour empêcher le gouvernement conservateur d'anéantir la CCB;
- s'oppose catégoriquement aux efforts dictatoriaux du gouvernement conservateur de faire abstraction de la volonté des agriculteurs;
- joigne sa voix à celle des groupes qui veulent garder la CCB intacte. »

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Chevrier, de la section locale de Montréal, APPUYÉ par le confrère Yannick Gagnon, de la section locale de Montréal, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Les déléguées et délégués votent en faveur de la résolution d'urgence sur la Commission canadienne du blé.

### **RÉSOLUTION N° 228**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 228.**

*Paragraphe 11.06*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que, dans le cas où une section locale n'envoie pas à une session d'éducation le plein nombre de déléguées et délégués auquel elle a droit, la dirigeante ou le dirigeant régional de l'éducation et de l'organisation (DRÉO) puisse réattribuer les places non utilisées aux sections locales qui en ont le plus besoin pour assurer une pleine délégation à toutes les sessions d'éducation;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU que le palier national du STTP tienne une base de données de tous les cours et des membres qui participent à ces cours à tous les paliers, et que tous les paliers du Syndicat soient responsables de mettre à jour la base de données nationale.*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU qu'un membre ne puisse pas reprendre un cours sans d'abord obtenir le consentement de la dirigeante ou du dirigeant régional de l'éducation et de l'organisation et de sa section locale. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 228, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 228.

## **RÉSOLUTION N° 137**

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la recommandation suivante :

### **« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 137.**

*ATTENDU QUE, pour faire avancer les enjeux touchant les femmes, bon nombre de consœurs et confrères ont discuté de la nécessité de tenir des réunions conjointes pour que les consœurs puissent discuter de leurs attentes directement avec leurs confrères;*

*ATTENDU QUE les consœurs ont tout de même besoin de se réunir entre elles pour discuter des enjeux qui les touchent;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU de prévoir la possibilité de tenir des sessions d'équité conjointes au sujet des enjeux des femmes dans la région, selon la recommandation de la (des) représentante(s) du comité régional ou national des femmes. »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, le président annonce qu'il est 18 h 27. La résolution n'est pas adoptée en raison de l'ajournement de la séance.

Le président remercie le Comité des statuts pour son travail.

La séance est levée à 18 h 31 et reprend le jeudi 27 octobre 2011 à 9 h.

## Séance de l'avant-midi

### Rapport du Comité des lettres de créance

La consœur Ver, présidente du Comité des lettres de créance, présente le rapport du Comité.

Le nombre total de déléguées et délégués admissibles et inscrits est de 630. De ce nombre, 252 sont des femmes et 378 sont des hommes. Il y a 586 déléguées et délégués de l'unité de l'exploitation postale urbaine, 38 de l'unité des FFRS et six (6) des unités du secteur privé.

Le nombre d'observatrices et d'observateurs admissibles est de 88, dont 44 femmes et 44 hommes. De ce nombre, 75 proviennent de l'unité de l'exploitation postale urbaine et 11 de l'unité des FFRS. Il n'y a aucun observateur ni observatrice des unités du secteur privé.

Il est PROPOSÉ par la consœur Ver, APPUYÉ par le confrère Toms et ADOPTÉ que le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté.

À 9 h 10, le Comité des résolutions générales et des politiques nationales est invité à présenter son rapport.

### Rapport du Comité des résolutions générales et des politiques nationales

Le Comité des résolutions générales et des politiques nationales est formé des déléguées et délégués suivants :

La consœur Anita Bock et le confrère Marc Desgranges, de la région de l'Atlantique;  
La consœur Diane Castonguay et le confrère Alain Florent, de la région du Québec;  
La consœur Josée Dagenais et le confrère Réal Ste-Marie, de la région du Montréal métropolitain;  
La consœur Wendy Johnston et le confrère Dave Jenkins, de la région du Centre;  
La consœur Michelle Johnson et le confrère Steve Craggs, de la région de l'Ontario;  
La consœur Doris Salmaso et le confrère William Johnson, de la région des Prairies;  
La consœur Gina Irons et le confrère Colin Shotbolt, de la région du Pacifique.

La consœur Michelle Johnson, de la région de l'Ontario, et le confrère Marc Desgranges, de la région de l'Atlantique, ont été élus respectivement présidente et secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales.

### RÉSOLUTION MIXTE FORMÉE DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 290, 291, 292, 293, 295 ET 296

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

**« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption d'une résolution mixte, formée des résolutions n<sup>OS</sup> 290, 291, 292, 293, 295 et 296, à titre de politique :**

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Des principes fondamentaux en matière d'environnement sont insérés dans une nouvelle partie des politiques.*

*Le STTP et l'environnement*

*Le STTP s'engage à être une force créative et progressiste dans les domaines de la gérance de l'environnement et de l'utilisation de ressources durables. Le Syndicat est conscient que ses activités ont une incidence sur l'environnement et s'engage à agir de manière à promouvoir la sensibilisation à l'environnement, à favoriser une bonne gérance de l'environnement et à utiliser des ressources durables. De plus, le Syndicat reconnaît que les objectifs fondamentaux du mouvement pour la justice sociale et du mouvement environnemental sont souvent les mêmes. C'est pourquoi il tente de créer des liens de solidarité avec des groupes environnementaux.*

*Les engagements du STTP sont les suivants :*

*1. Principes fondamentaux :*

- *Accroître la sensibilisation aux questions environnementales;*
- *Promouvoir la bonne gérance de l'environnement;*
- *Promouvoir le respect de la biodiversité;*
- *Minimiser les effets néfastes sur l'environnement;*
- *Promouvoir la conservation et l'utilisation judicieuse de toutes les ressources.*

*2. Objectifs précis :*

- *Réduire l'utilisation de l'énergie au moyen de pratiques de gestion et d'exploitation consciencieuses;*
- *Réduire la production de déchets en appliquant les 3R de la bonne gérance de l'environnement : réduire, réutiliser et recycler de manière responsable;*
- *Encourager tous les membres du STTP à devenir plus conscients sur le plan de l'environnement;*
- *Élaborer des politiques permanentes et des principes directeurs visant le fonctionnement quotidien des installations du STTP. Ces politiques et principes guideront les dirigeantes et dirigeants et les membres du STTP dans l'application des principes fondamentaux énoncés ci-dessus;*
- *Veiller à ce que Postes Canada prenne les mesures qui s'imposent pour faire preuve de leadership en réduisant les émissions produites par ses installations et son parc de véhicules;*
- *Soutenir les efforts de ceux et celles qui travaillent à l'élaboration de solutions visant la réduction des gaz à effet de serre dans le but de limiter l'impact de notre économie et de ses institutions sur notre environnement;*
- *Demander que le gouvernement fédéral respecte les traités internationaux sur les changements climatiques. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 290, 291, 292, 293, 295 et 296, à titre de politique, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 290, 291, 292, 293, 295 et 296.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 239**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 239.

*ATTENDU que les femmes sont de plus en plus nombreuses au sein du STTP;*

*ATTENDU que le retrait préventif des femmes enceintes qui sont assujetties au Code canadien du travail n'est pas rémunéré;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le STTP travaille en collaboration avec le mouvement syndical, les groupes d'influence et les partis politiques afin que le retrait préventif des femmes enceintes soit rémunéré partout au pays.*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 239, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 239.

### **RÉSOLUTION N° 236**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 236.

*Embauche de travailleurs et travailleuses autochtones*

*Parce que la composition de la main-d'œuvre au Canada n'est pas le reflet de pratiques d'embauche équitables à l'endroit des travailleuses et travailleurs des Premières nations, métis et inuits;*

*Parce que les pratiques d'embauche au Canada ne témoignent d'aucun empressement à rectifier la situation;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le Syndicat négocie des dispositions selon lesquelles les travailleuses et travailleurs des Premières nations, métis et inuits ont préséance en matière d'embauche jusqu'à ce que les employeurs atteignent ou dépassent les objectifs d'équité en matière d'emploi. Les dispositions à cette fin doivent tenir compte des droits d'ancienneté.*

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Embauche de travailleuses et travailleurs autochtones*

*Le Syndicat reconnaît que la population active du Canada ne reflète pas l'équité en matière d'embauche de travailleuses et travailleurs des Premières nations, métis et inuits.*

*Le Syndicat est préoccupé par le fait que les pratiques d'embauche des employeurs du Canada ne traduisent pas un engagement à hausser considérablement le nombre de travailleuses et travailleurs des Premières nations, métis et inuits au sein de leurs effectifs.*

*Le Syndicat négocie des dispositions avec les employeurs selon lesquelles les travailleuses et travailleurs des Premières nations, métis et inuits ont préséance en matière d'embauche jusqu'à ce que les employeurs atteignent ou dépassent les objectifs d'équité en matière d'emploi. Les dispositions à cette fin doivent tenir compte des droits d'ancienneté. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 236, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 236.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 247, 244, 245 ET 246**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n° 247, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 244, 245 et 246, rédigée ainsi :

*ATTENDU QUE la déclaration contre le harcèlement est complète, mais très longue;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'on remplace la déclaration contre le harcèlement à la politique D-5 par le texte suivant :*

*Déclaration du STTP sur l'égalité et contre le harcèlement*

*La politique D-5 est modifiée comme suit :*

*Harcèlement, violence et discrimination sous toutes ses formes*

*Le Syndicat est vivement préoccupé par le harcèlement, la violence et la discrimination en milieu de travail sous toutes leurs formes, que ceux-ci s'exercent entre la direction et les travailleuses et travailleurs ou entre les travailleuses et travailleurs et travailleurs et travailleuses eux-mêmes.*

*C'est pourquoi notre syndicat prend position contre le harcèlement, la violence et la discrimination sous toutes leurs formes à toute activité syndicale. Si un seul membre du STTP s'abstient de participer aux activités syndicales pour cause de harcèlement, de violence ou de discrimination, c'est le syndicat en entier qui y perd.*

*Le Syndicat reconnaît le droit des travailleurs et travailleuses de bénéficier d'un milieu de travail exempt de harcèlement sexuel, et il n'est pas disposé à permettre que ses membres fassent l'objet de cette forme de harcèlement au travail.*

*Le harcèlement, la violence et la discrimination engendrent de la tension et des divisions entre les membres du syndicat et sont contraires aux principes syndicaux de solidarité et d'égalité. Ces principes sont enchâssés dans nos statuts nationaux.*

*Les motifs de discrimination, de harcèlement et de violence sont les suivants :*

- la race et l'origine ethnique*
- le sexisme*
- l'orientation sexuelle*
- l'identité sexuelle*
- les limitations fonctionnelles*
- le harcèlement personnel*
- la religion*
- la discrimination fondée sur l'âge*
- la langue*
- l'état matrimonial et la situation de famille*
- l'état de personne graciée*
- la déficience mentale*
- le militantisme et la participation syndicale*
- toute autre forme*

*À lire régulièrement aux activités syndicales*

*La solidarité syndicale est fondée sur le principe que tous les travailleurs et travailleuses sont égaux et méritent d'être traités avec respect. Tout comportement qui crée de l'embarras ou qui inflige de l'humiliation nous empêche de travailler ensemble.*

*Nous ne pouvons tolérer ou accepter un comportement qui mine la dignité ou l'estime de soi ou qui crée un climat intimidant, hostile ou offensant.*

*Les mots, les gestes et les comportements à caractère raciste, sexiste, homophobe ou transphobe nous divisent. La discrimination fondée sur l'incapacité, l'âge, la religion, la langue et l'origine ethnique crée aussi des divisions.*

*Parfois la discrimination prend la forme de harcèlement ou d'intimidation. Ces comportements sont nuisibles et entravent le travail collectif. La discrimination peut être dissimulée et subtile ou haineuse et violente.*

*Le harcèlement peut prendre différentes formes physiques ou psychologiques, notamment : des regards chargés de sous-entendus, des contacts physiques inutiles et non sollicités, l'intimidation, le houspillage, le mépris, des plaisanteries, des insinuations, l'étalage de matériel pornographique et des écrits qui encouragent la discrimination. Le harcèlement peut inclure des propos déplacés sur l'apparence physique, les manières ou les vêtements d'une personne.*

*Les politiques et pratiques du STTP témoignent de notre engagement en matière d'égalité. Nous voulons que la présente activité soit exempte de discrimination, de harcèlement et d'intimidation et qu'elle se déroule dans le respect de la dignité de tous les participants et participantes.*

*Le STTP demande que toutes les personnes qui prennent part à la présente activité contribuent à la création d'un milieu exempt de harcèlement et d'intimidation.*

*Si, à la présente activité, vous estimez subir, ou avoir subi, du harcèlement ou de la discrimination ou si vous êtes préoccupé par un incident de cette nature ou par l'ambiance dans laquelle se déroule l'activité, nous vous invitons à en discuter en toute confidentialité avec la consœur \_\_\_\_\_ ou le confrère \_\_\_\_\_. Tout incident sera traité avec sérieux.*

*En respectant le droit de participation de chacune et chacun, nous permettons la tenue d'activités syndicales axées sur le respect et la solidarité. »*

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Christian Wittich, de la section locale de Scarborough, APPUYÉ par le confrère Ardvan Austin, de la section locale de Calgary, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 247, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 247.

### **RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 297 ET 298**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 297, qui rejoint l'intention de la résolution n° 298, rédigée ainsi :

*ATTENDU QUE les déléguées et délégués au congrès national de 2008 ont adopté une résolution appuyant la campagne internationale appelant à un boycott, à un retrait des investissements et à des sanctions jusqu'à ce que l'État d'Israël satisfasse à son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et qu'il se conforme totalement aux préceptes des lois internationales, dont le droit au retour sur leurs terres des réfugiés palestiniens, comme le précise la résolution 194 des Nations Unies;*

*ATTENDU QUE le STTP soutient activement la justice et une paix véritable pour tous les travailleurs et travailleuses de la planète;*

*ATTENDU QUE l'occupation israélienne de la Cisjordanie et de la bande de Gaza a créé une crise humanitaire :*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'ajouter une nouvelle politique à la partie D des statuts nationaux :*

*Une nouvelle politique est insérée à la partie D, comme suit :*

*Palestine*

*Le Syndicat appuie les droits des Palestiniens au respect, à la justice et à la paix.*

*Le Syndicat reconnaît que la construction du « mur de séparation », l'occupation de la Cisjordanie et le siège de la bande de Gaza sont d'importants obstacles à la justice et à la paix durable.*

*Le Syndicat travaille en solidarité avec les organismes qui œuvrent pour la paix en Israël et en Palestine.*

*Le Syndicat demande et milite activement en faveur de la fin des attentats-suicides, des attaques militaires et des autres actes de violence qui tuent des personnes innocentes, et exige que le mur de séparation entre Israël et la Cisjordanie soit immédiatement détruit conformément aux résolutions des Nations Unies.*

*Le Syndicat exige que le gouvernement israélien se retire immédiatement des territoires occupés et se conforme à la résolution 242 des Nations Unies.*

*Le Syndicat demande également au gouvernement canadien d'accroître l'aide humanitaire destinée au peuple palestinien.*

*Le syndicat appuie la campagne internationale appelant à un boycott, à un retrait des investissements et à des sanctions jusqu'à ce que l'État d'Israël satisfasse à son obligation de reconnaître le droit inaliénable du peuple palestinien à l'autodétermination et qu'il se conforme aux préceptes des lois internationales, dont le droit au retour sur leurs terres des réfugiés palestiniens, comme le précise la résolution 194 des Nations Unies. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Mike Keefe, de la section locale de Nova, APPUYÉ par la consœur Toni MacAfee, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 297, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 297.

Le confrère Ardvan Austin, de la section locale de Calgary, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Mark Brown, de la section locale de Toronto, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Brian Nichols, de la section locale de Scarborough, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Sault Goldstein, de la section locale de Simcoe, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Bill Cowan, de la section locale de Scarborough, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Bill Laidlaw, de la section locale de Hamilton, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Susan Vicevic, de la section locale de Scarborough, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Ruth Otterman, de la section locale de Hamilton, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Terry Langley, de la section locale de Hamilton, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Sophie Crook, de la section locale de Hamilton, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Carol Stevenson, de la section locale de London, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Kim Rouble, de la section locale de London, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Barry Golan, de la section locale de Calgary, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Steve Widginton, de la section locale de Montréal, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Lorenzo Desimini, de la section locale de Toronto, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Lesley Turner, de la section locale de Toronto, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Karen Urchak, de la section locale de Toronto, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Pete Butcher, de la section locale d'Upper Valley, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Adele Chaplain, de la section locale de Toronto, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Gina Tessaro, de la section locale de Vancouver, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Sotiri Vango, de la section locale de Scarborough, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Roberta MacEwan, de la section locale de Port Hawkesbury, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, remercie les membres du Comité pour leur travail.

À 11 h, le Comité des statuts poursuit la présentation de son rapport.

### **Comité des statuts**

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, informe les déléguées et délégués que le Comité a adopté, à la majorité des deux tiers, une motion de reconsidération de la résolution n° 163 et en recommande l'adoption, telle que modifiée.

Le confrère Foreman, secrétaire du Comité des statuts, lit la résolution suivante :

« Paragraphe 7.20

*Que les mots « congrès national de 2011 » qui figurent au paragraphe 7.20 des statuts nationaux soient remplacés par « congrès national de 2015 ». »*

La consœur Cleroux, présidente du Comité des statuts, explique les raisons de la recommandation.

À 13 h, les déléguées et délégués quittent la salle pour participer à une manifestation durant la pause-repas.

Le débat sur la résolution n° 163 reprendra cet après-midi.

La séance du congrès est levée pour la pause-repas à 13 h et reprend à 15 h.

---

# LE JEUDI 27 OCTOBRE 2011

---

## Séance de l'après-midi

### Comité des statuts

Les déléguées et délégués reprennent le débat sur la résolution n° 163.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Darren Steinhoff, de la section locale de Calgary, APPUYÉ par le confrère Langill Rogers, de la section locale de Napanee, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 163, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 163.

Le confrère Alain Duguay, de la section locale de Montréal, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Pierre Avar, de la section locale de Sherbrooke, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Christian Martel, directeur national de la région du Québec, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Dominique Aylwin, de la section locale de Québec, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Carl Girouard, de la section locale de l'Outaouais-Québécois, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Johanne Ringuette, de la section locale de Sherbrooke, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Michel Chevrier, de la section locale de Montréal, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Jacques Valiquette, directeur national de la région du Montréal métropolitain, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Sylvain Lapointe, dirigeant des griefs de la région du Montréal métropolitain, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Yannick Scott, dirigeant de l'éducation et de l'organisation de la région du Montréal métropolitain, fait inscrire sa dissidence.

Le confrère Robert Thibault, de la section locale de Sherbrooke, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Maryse Habel, de la section locale de Québec, fait inscrire sa dissidence.

La consœur Lucie Monette, de la section locale de Montréal, fait inscrire sa dissidence.

Le président demande aux membres du Conseil exécutif national de se réunir pour discuter de l'ordre du jour.

Le président remercie les membres du Comité des statuts pour leur travail.

À 15 h 50, le président demande au Comité des résolutions générales et des politiques nationales de reprendre la présentation de son rapport.

## Comité des résolutions générales et des politiques nationales

### RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 280, 281 ET 282

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 280, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 281 et 282, rédigée ainsi :

*Le Syndicat reconnaît que les services publics améliorent la qualité de vie des citoyens et citoyennes et qu'ils sont essentiels à la création de sociétés égalitaires, prospères et démocratiques. Pour atteindre ces fins et promouvoir la cohésion sociale, de tels services doivent être accessibles à tous et à toutes.*

*Le Syndicat appuie la création d'un monde meilleur où les gouvernements, les syndicats et la société civile collaborent à la promotion d'une nouvelle vision des services publics universels.*

*Le Syndicat appuie l'adoption d'un programme global de services publics qui assure la justice sociale, le développement durable et une meilleure qualité de vie et qui fait la promotion de l'égalité des sexes et de l'équité entre tous les citoyens et citoyennes.*

*Pour réaliser un tel programme, il faut :*

- *affirmer le droit d'accès à des services publics universels, peu importe les conditions sociales et économiques;*
- *reconnaître que pour distribuer de façon équitable les bienfaits de la croissance, des services publics de qualité sont essentiels;*
- *adopter des politiques et des stratégies qui, d'une part, répondent aux besoins en matière de culture, de communications, de transport, de santé et d'éducation de la population et qui, d'autre part, font en sorte que chacun et chacune puisse jouir de libertés culturelles et politiques et du droit à des conditions de travail acceptables.*

*Le Syndicat affirme qu'il faut des services publics de qualité pour :*

- *répondre aux menaces que posent les changements climatiques et tirer parti des occasions qui se présentent pour mettre en place une économie respectueuse de l'environnement;*
- *jeter les bases de l'avenir en améliorant l'éducation et la santé des enfants et de la jeunesse;*
- *atteindre l'égalité.*

*Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes collabore avec les syndicats internationaux, les organismes communautaires et les organisations du travail et d'autres alliés pour soutenir et promouvoir les services publics de qualité.*

*Le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes collabore aussi, avec les syndicats internationaux, les organismes communautaires et les organisations du travail et d'autres alliés, à la lutte contre la déréglementation, la privatisation et le retrait du financement des services publics.*

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Services publics de qualité*

*Le syndicat reconnaît que les services publics améliorent la qualité de vie des citoyens et citoyennes et qu'ils sont essentiels à la création de sociétés égalitaires, prospères et démocratiques.*

*Le syndicat appuie la création d'un monde meilleur où les gouvernements, les syndicats et la société civile collaborent à la promotion d'une nouvelle vision des services publics universels.*

*Le syndicat appuie l'adoption d'un programme global de services publics de qualité.*

*Le syndicat reconnaît que les principaux éléments de ce programme sont les suivants :*

- *affirmer le droit d'accès à des services publics universels, peu importe les conditions sociales et économiques;*
- *reconnaître que pour distribuer de façon équitable les bienfaits de la croissance, des services publics de qualité sont essentiels;*
- *adopter des politiques et des stratégies qui, d'une part, répondent aux besoins en matière de culture, de communications, de transport, de santé et d'éducation de l'ensemble de la population et qui, d'autre part, font en sorte que chacun et chacune puisse jouir de libertés culturelles et politiques et du droit à des conditions de travail acceptables.*

*Le syndicat affirme qu'il faut des services publics de qualité pour :*

- *répondre aux menaces que posent les changements climatiques et tirer parti des occasions qui se présentent pour mettre en place une économie respectueuse de l'environnement;*
- *jeter les bases de l'avenir en améliorant l'éducation et la santé des enfants et de la jeunesse;*
- *atteindre l'égalité.*

*Le syndicat collabore avec les syndicats internationaux, les organismes communautaires et les organisations du travail et d'autres alliés pour soutenir et promouvoir les services publics de qualité. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par la consœur Becky Skipsey, de la section locale de Nanaimo, APPUYÉ par le confrère Butcher, de la section locale d'Upper Valley, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 280, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 280.

## **RÉSOLUTION N° 257**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 257, telle qu'elle a été modifiée, et son insertion à la politique D-22 des politiques nationales.

*Les cinq Cubains, l'embargo imposé à Cuba par les États-Unis et l'interdiction de voyager*

*ATTENDU QUE Ramón Labañino, René González, Fernando González, Antonio Guerrero et Geraldo Hernández, aussi connus comme les cinq Cubains, ont été arrêtés en septembre 1997 à Miami, en Floride, et reconnus coupables de 26 chefs d'accusation d'infraction aux lois fédérales des États-Unis, dont 24 sont des infractions d'ordre technique de nature mineure, et qu'aucune de ces accusations ne vise une action dirigée contre les États-Unis, une utilisation d'armes, des dommages à la propriété ou une menace ou un assassinat de qui que ce soit ni un transfert de documents du gouvernement des États-Unis ou de documents protégés, et que la somme de leur sentence d'emprisonnement équivaut à quatre sentences à vie et à 77 autres années;*

*ATTENDU QUE les cinq Cubains avaient pour mission d'infiltrer les activités des groupes terroristes et criminels de Miami et de signaler toute menace dirigée contre le peuple cubain et le gouvernement cubain, car plus de 3 000 citoyens cubains ont perdu la vie au fil des ans à cause d'attaques terroristes, dont l'explosion en plein vol, le 6 octobre 1979, d'un avion de Cubana où 73 passagers ont perdu la vie (Orlando Bosch et Luis Posedo Carriles, de Miami, sont soupçonnés d'avoir perpétré ce crime);*

*ATTENDU QUE le 27 mai 2005, le groupe de travail des Nations Unies sur les détentions arbitraires a statué que la détention des cinq Cubains allait à l'encontre de l'article 14 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques et a demandé que le gouvernement des États-Unis prenne les mesures nécessaires pour remédier à la situation conformément aux dispositions du pacte;*

*ATTENDU QU'Amnistie internationale a condamné le traitement inhumain que les États-Unis infligent depuis 1988 aux cinq Cubains en refusant de délivrer un visa de visite aux membres de leur famille ou en imposant des limitations très strictes pour l'obtention d'un tel visa, en particulier à Adriana Perez et à Olga Salanueva;*

*ATTENDU QUE le président Barack Obama a déclaré que le gouvernement des États-Unis avait pour objectif de normaliser ses relations avec Cuba;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STTP et ses membres exigent du gouvernement des États-Unis qu'il libère les cinq prisonniers politiques cubains détenus dans ses prisons;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE tant que ces hommes demeureront en prison, le gouvernement des États-Unis permette des visites régulières, y compris la délivrance immédiate d'un visa à Adriana Pérez et à Olga Salanueva afin qu'elles visitent respectivement Gerardo Hernandez et René Gonzalez;*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le gouvernement des États-Unis lève immédiatement l'embargo qu'il impose à Cuba et qu'il permette à tous les citoyens américains de se rendre à Cuba sans restriction.*

*Les paragraphes suivants sont ajoutés à la politique D-22 :*

*Cuba*

*Le Syndicat reconnaît que Ramón Labañino, René González, Fernando González, Antonio Guerrero et Gerardo Hernández, aussi connus comme les cinq Cubains, avaient pour mission de protéger Cuba contre des activités anticubaines menées à partir des États-Unis.*

*Le Syndicat reconnaît que les activités des cinq Cubains ne constituaient pas une action violente dirigée contre les États-Unis, une utilisation d'armes, des dommages à la propriété ni un transfert de documents protégés, et il exige du gouvernement des États-Unis qu'il libère les cinq prisonniers politiques cubains détenus dans ses prisons.*

*En collaboration avec ses alliés, le Syndicat exerce des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il permette des visites régulières, y compris la délivrance immédiate d'un visa aux conjointes des cinq Cubains.*

*Toujours en collaboration avec ses alliés, le Syndicat exerce des pressions sur le gouvernement des États-Unis pour qu'il permette immédiatement à tous les citoyens américains de se rendre à Cuba sans restriction. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution n° 257, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 257.

### **RÉSOLUTION MIXTE FORMÉE DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 250, 252 ET 252**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption d'une résolution mixte formée des résolutions n<sup>OS</sup> 250, 251 et 252, rédigée ainsi :

*ATTENDU QUE, au Canada, plus de 600 femmes et filles autochtones, Inuits et Métis ont disparu ou ont été assassinées depuis les années 1960;*

*ATTENDU QUE les lacunes du système judiciaire sont telles que les cas de femmes autochtones disparues ou assassinées demeurent non résolus et que les auteurs de violence faite aux femmes autochtones demeurent en liberté;*

*ATTENDU QUE, en 2010, le gouvernement canadien a réduit le financement alloué au programme Sœurs par l'esprit de l'Association des femmes autochtones du Canada qui a mis en lumière les cas de femmes autochtones disparues ou assassinées au Canada;*

*ATTENDU QUE le STTP est indigné par le fait que les femmes autochtones sont cinq fois plus susceptibles d'être victimes de violence et d'être assassinées que les autres femmes du même âge;*

*ATTENDU QUE le STTP reconnaît que cette situation rend compte de la condition socio-économique des femmes autochtones et du racisme et du sexisme exercés à leur endroit;*

*ATTENDU QUE le STTP s'est engagé à mettre fin à l'épidémie de violence contre les femmes autochtones;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU que le STTP :*

- 1. demande à tous les paliers de gouvernement de travailler en étroite collaboration avec les groupes de femmes autochtones à élaborer un plan d'action détaillé et concerté pour mettre fin à la violence contre les femmes autochtones;*
- 2. demande la mise en place de mesures qui veilleront à ce que la police procède à une enquête approfondie de toutes les déclarations de femmes et de filles autochtones disparues;*
- 3. demande au gouvernement canadien d'allouer un financement suffisant et stable aux organismes de première ligne qui offrent des services appropriés sur le plan culturel, tels que des services de refuge, de soutien et de counselling, pour aider les femmes et les filles autochtones à échapper à la violence;*
- 4. appuie la tenue d'une enquête publique sur le problème systémique des femmes autochtones portées disparues ou assassinées au Canada.*
- 5. appuie les initiatives visant à mettre fin à la violence et au racisme contre les femmes autochtones, telles que Walk4Justice et Sœurs par l'esprit.*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation du Comité d'adopter la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 250, 251 et 252, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 250, 251 et 252.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 264**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 264.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*VIH-sida*

*Le syndicat élabore un texte contractuel type et des programmes de formation qui protègent les droits des travailleuses et travailleurs atteints du VIH-sida.*

*En collaboration avec ses alliés, le syndicat met au point une politique et exerce des pressions sur les gouvernements fédéral, provinciaux et municipaux pour qu'ils adoptent des politiques qui obligent les employeurs à assurer la sécurité au travail des personnes atteintes du VIH-sida et de leurs consœurs et confrères de travail et à combattre la discrimination à l'endroit des personnes qui sont atteintes du VIH-sida.*

*Toujours en collaboration avec ses alliés, le syndicat élabore des outils d'éducation publique, entre autres, pour faciliter l'habilitation des femmes et renforcer les capacités des femmes et des jeunes filles à se protéger contre la maladie et contre l'infection par le VIH.*

*Le syndicat continue de travailler avec ses alliés pour faire campagne en faveur de services de santé fiables et à but non lucratif entièrement financés par l'État, y compris les traitements et médicaments.*

*Le syndicat encourage et appuie le CTC, la FTQ et les fédérations syndicales internationales auxquelles il est affilié, y compris l'Internationale des compétences et des services (UNI) et la Fédération internationale des ouvriers du transport, pour qu'ils préparent immédiatement et mettent en œuvre une campagne de sensibilisation pour lutter contre le VIH-sida. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, la consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 264, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 264.

### **RÉSOLUTION N° 275, QUI REJOINT L'INTENTION DES RÉSOLUTIONS N°S 273, 274 ET 276**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 275, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 273, 274 et 276.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Services de virement de fonds*

*Le Syndicat reconnaît que le syndicat mondial UNI déploie des efforts pour que les administrations postales publiques offrent des services de virement de fonds qui soient efficaces, sûrs et économiques.*

*Le Syndicat travaille avec les syndicats mondiaux auxquels il est affilié et les organismes qui appuient les travailleuses et travailleurs immigrants et migrants pour que ces derniers puissent avoir accès à des services de virement de fonds abordables et transparents. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 275, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 275.

### **RÉSOLUTION N° 271, QUI REJOINT L'INTENTION DES RÉSOLUTIONS N°S 270 ET 272**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n° 271, qui rejoint l'intention des résolutions n°s 270 et 272.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi:*

*Travailleuses et travailleurs migrants*

*Le Syndicat collabore avec ses alliés aux fins suivantes :*

- *Demander la création d'une « commission des travailleuses et travailleurs migrants », qui agira à titre d'autorité générale en matière de programmes visant les travailleuses et travailleurs migrants;*
- *Faire appliquer les normes du travail;*
- *Limiter sévèrement l'utilisation de pourvoyeurs ou de recruteurs de main-d'œuvre;*
- *Veiller à ce que les employeurs qui cherchent à bénéficier d'un programme visant les travailleuses et travailleurs migrants temporaires aient épuisé tous les autres moyens de trouver des travailleuses et travailleurs dans le marché du travail intérieur.*

*Le Syndicat exhorte le gouvernement fédéral à élaborer une voie précise qui permettra aux travailleuses et travailleurs migrants et aux membres de leurs familles d'accéder, s'ils le désirent, au statut de résident permanent.*

*Enfin, le STTP préconise un financement bien conçu des agences d'immigration et d'établissement des immigrants ainsi que des alliés qui sont en mesure de défendre les droits des travailleuses et travailleurs migrants. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par une personne non identifiée de la section locale de Toronto, APPUYÉ par la consœur Megan Whitfield, de la section locale de Toronto, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 271, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 271.

### **RÉSOLUTION MIXTE FORMÉE DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 288, 289, 317 ET 318**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande l'adoption d'une résolution mixte formée des résolutions n<sup>OS</sup> 288, 289, 317 et 318. »

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Le STTP et l'environnement*

*Le Syndicat reconnaît que nous devons tous assumer la responsabilité de sauver la planète.*

*Le syndicat exerce des pressions sur tous les paliers de gouvernement pour qu'ils posent des gestes concrets pour protéger la planète.*

*Le syndicat prend des mesures pour réduire sa consommation de papier, ses déplacements et son empreinte écologique. De plus, il travaille à promouvoir l'utilisation de véhicules hybrides.*

*Le syndicat encourage ses membres à utiliser le transport en commun ainsi que d'autres moyens de transport tels que le covoiturage et la bicyclette. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 288, 289, 317 et 318.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 238**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 238, telle qu'elle a été modifiée.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

*Histoire du mouvement syndical et établissements d'enseignement*

*Le syndicat essaie de sensibiliser les gens aux syndicats et à l'histoire du mouvement syndical en présentant dans les écoles secondaires, les collèges et les universités des ateliers et des colloques et en participant aux ateliers et aux colloques offerts à ces endroits et il travaille activement à la formation d'alliances dans les collectivités. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Ravee Sithamparapillai, de la section locale de Toronto, APPUYÉ par une personne non identifiée de la section locale de Toronto, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

La consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 238, puis ceux qui sont contre.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 238.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 263, QUI REJOINT L'INTENTION DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 261 ET 262**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 263, qui rejoint l'intention des résolutions n<sup>os</sup> 261 et 262.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

#### *Déclaration de Vienne*

*Le Syndicat reconnaît que la Déclaration de Vienne réclame l'intégration de preuves scientifiques dans les politiques antidrogue. Des recherches montrent que l'application à outrance des lois antidrogue a été nuisible sur le plan social et de la santé.*

*Le Syndicat appuie la Déclaration de Vienne et demande aux gouvernements et aux organisations internationales, y compris les Nations Unies :*

- *d'entreprendre un examen transparent de l'efficacité des politiques antidrogue actuelles;*
- *d'adopter et d'évaluer une démarche en matière de santé publique basée sur des données scientifiques en vue d'aborder les préjudices individuels et communautaires découlant de l'utilisation de drogues illicites;*
- *de décriminaliser les utilisateurs de drogues, de multiplier les options de traitements de la toxicomanie fondés sur des données probantes et d'abolir les centres de traitement obligatoire de la toxicomanie qui sont inefficaces;*
- *d'appuyer l'adoption de la gamme complète des interventions relatives au VIH et d'accroître le financement à cette fin;*
- *de mettre à contribution, de façon significative, les communautés touchées dans le développement, la surveillance et la mise en œuvre de services et politiques qui touchent leurs vies. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Puisqu'il n'y a personne aux micros, la consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 263, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 263.

#### **RÉSOLUTION MIXTE FORMÉE DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 301, 302 ET 303**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande à l'unanimité l'adoption d'une résolution mixte formée des résolutions n<sup>OS</sup> 301, 302 et 303, telle qu'elle a été modifiée, et de l'insérer à la partie D des politiques nationales.

*La nouvelle politique est rédigée ainsi :*

#### *Sri Lanka*

*Le Syndicat reconnaît que les populations singhalaise et tamoule vivent sur l'île qui porte actuellement le nom de Sri Lanka et que chacune avait son propre royaume distinct jusqu'à l'invasion des Européens. Les Tamouls luttent depuis de nombreuses années pour leur indépendance et pour créer leur propre pays, l'Eelam tamoul.*

*Le gouvernement du Sri Lanka et les partis politiques représentant la population tamoule n'ont pas encore trouvé de solutions à la situation des Tamouls, alors que la mort, la destruction et la souffrance continuent de s'abattre sur la population.*

*Par conséquent, le Syndicat travaille activement à mettre fin aux assauts militaires et autres actes de violence qui tuent des personnes innocentes au Sri Lanka.*

*Le Syndicat exige que le gouvernement sri lankais se retire immédiatement de l'Eelam tamoul. Le Syndicat demande au gouvernement canadien d'augmenter l'aide humanitaire destinée au peuple tamoul.*

*Le Syndicat travaille solidairement avec des organismes tamouls et de droits de la personne à élaborer des campagnes de sensibilisation sur les pratiques d'apartheid de l'État du Sri Lanka et l'appui du Canada à de telles pratiques et s'informe de la politique du gouvernement du Canada concernant l'aide financière accordée au Sri Lanka.*

*Le Syndicat invite les autres syndicats canadiens à faire pression contre les pratiques d'apartheid de l'État sri lankais.*

*Le Syndicat demande au gouvernement canadien d'exercer des pressions sur le gouvernement sri-lankais pour que ce dernier mette fin aux violations des droits de la personne contre les Tamouls et permette au groupe d'experts nommés par les Nations Unies d'avoir libre accès au territoire tamoul afin d'y rencontrer la population tamoule et d'y effectuer une enquête impartiale sur le génocide, les crimes de guerre et les violations des droits de la personne durant le conflit de 2009.*

*En collaboration avec ses alliés, le syndicat demande au gouvernement du Canada de passer en revue ses politiques en matière de coopération économique avec le gouvernement sri-lankais, de même que ses initiatives d'aide internationale visant ce pays, à la lumière des antécédents du gouvernement sri-lankais en ce qui concerne les droits de la personne, la liberté d'expression et la liberté de presse. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, la consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution mixte, puis ceux qui sont contre la recommandation.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>os</sup> 301, 302 et 303.

### **RÉSOLUTION N<sup>o</sup> 308**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande l'adoption de la résolution n<sup>o</sup> 308, telle qu'elle a été modifiée, et qui est maintenant rédigée ainsi :

*ATTENDU QUE le choix des participants et des participantes dans les délégations internationales doit être fait avec plus de rigueur et de transparence;*

*ATTENDU QUE le STTP veut améliorer l'efficacité de sa participation à des délégations internationales;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU d'établir des objectifs stratégiques et clairs pour les délégations;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU d'élaborer un processus pour les demandes de participation aux délégations comportant des critères de sélection précis et des exigences du suivi. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, puisqu'il n'y a plus personne aux micros, la consœur Bossenberry demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution n° 308.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution n° 308.

### **RÉSOLUTION MIXTE FORMÉE DES RÉSOLUTIONS N<sup>OS</sup> 325 ET 326**

Le confrère Desgranges, secrétaire du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, lit la recommandation suivante :

« Le Comité recommande l'adoption d'une résolution mixte formée des résolutions n<sup>OS</sup> 325 et 326, rédigée ainsi :

*ATTENDU QUE le nombre de membres du Syndicat diminue et qu'il y a dans les réserves autochtones environ 300 bureaux de poste à contrat dans lesquels travaillent environ 600 travailleurs et travailleuses non syndiqués;*

*QU'IL SOIT RÉSOLU QUE le STTP syndique les travailleurs et travailleuses de ces bureaux de poste à contrat;*

*QU'IL SOIT AUSSI RÉSOLU QUE le STTP joue un rôle déterminant dans la protection des droits et veille à ce que les travailleurs et travailleuses bénéficient de salaires et d'avantages sociaux équitables;*

*QU'IL SOIT DE PLUS RÉSOLU QUE le STTP syndique ces travailleurs et travailleuses de manière à ce que les membres autochtones puissent travailler dans leurs bureaux de poste;*

*QU'IL SOIT ENFIN RÉSOLU QUE le STTP prenne l'initiative relativement à cette mesure qui permettra d'augmenter le nombre de travailleuses et travailleurs autochtones à l'emploi de Postes Canada et que le STTP encourage Postes Canada à jouer un rôle important à cet égard. »*

La consœur Johnson, présidente du Comité des résolutions générales et des politiques nationales, explique les raisons de la recommandation.

Après délibérations, il est PROPOSÉ par le confrère Colin Warner, de la section locale de Toronto, APPUYÉ par le confrère Jeff Kolody, de la section locale de Saskatoon, et ADOPTÉ que la question soit mise aux voix.

Le président demande quels sont les délégués et déléguées qui sont en faveur de la recommandation d'adoption de la résolution mixte.

Les déléguées et délégués votent en faveur de l'adoption de la résolution mixte formée des résolutions n<sup>OS</sup> 325 et 326.

Le président remercie les membres du Comité pour le travail qu'ils ont accompli au nom des membres.

### **Conférencière-invitée, Deborah Bourque**

La consœur Bue, 2<sup>e</sup> vice-présidente nationale, présente la conférencière-invitée, la consœur Deborah Bourque, ancienne présidente nationale du STTP.

La consœur Bourque adresse la parole à la délégation du congrès.

La séance du congrès est levée à 18 h 29 et reprend le 28 octobre 2011, à 9 h 7.

---

# LE VENDREDI 28 OCTOBRE 2011

---

## Cérémonie de purification pour la clôture du congrès

Le confrère Ron Rousseau, président de la section locale de Whitehorse et membre du Comité national des droits de la personne, présente Jacqui Lavalley, qui animera la cérémonie de purification pour la clôture du congrès.

Jacqui Lavalley remercie toutes les personnes présentes d'avoir écouté ses paroles de remerciement. Elle a remercié les esprits, chanté et prononcé une prière de clôture. Le confrère Rousseau offre à Jacqui, en guise d'appréciation, un petit cadeau.

## Rapport du Comité des lettres de créance

La consœur Ver, présidente du Comité des lettres de créance, présente le rapport du Comité.

Le nombre total de déléguées et délégués admissibles et inscrits est de 630. De ce nombre, 252 sont des femmes et 378 sont des hommes. Il y a 586 déléguées et délégués de l'unité de l'exploitation postale urbaine, 38 de l'unité des FFRS et six (6) des unités du secteur privé.

Le nombre d'observatrices et d'observateurs admissibles est de 89, dont 87 sont inscrits, soit 44 femmes et 43 hommes. De ce nombre, 76 proviennent de l'unité de l'exploitation postale urbaine et 11 de l'unité des FFRS. Il n'y a aucun observateur ni observatrice des unités du secteur privé.

Il est PROPOSÉ par la consœur Pavneet Ver, de la section locale de Toronto, APPUYÉ par le confrère Doug Toms, de la section locale de Scarborough, et ADOPTÉ que le rapport du Comité des lettres de créance soit adopté.

À 10 h, le Comité des élections est invité à débiter son travail.

## **Élections nationales**

Le Comité des élections est formé des membres suivants :

Le confrère Scott O'Connor, de la région de l'Atlantique  
Le confrère Marc Doggett, région du Québec  
Le confrère Roland Savard, région du Montréal métropolitain  
La consœur Cheryl MacMillan, région du Centre  
La consœur Seema Sharma, région du Toronto métropolitain  
Le confrère Ravee Sitham, région du Toronto métropolitain  
La consœur Zaimene Carter, région de l'Ontario  
La consœur Alice Alsender, région des Prairies  
La consœur Micki McCune, région du Pacifique, présidente du Comité.

La présidente du Comité des élections explique la procédure de vote.

## **Début des élections nationales**

### **Présidente ou président national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de présidente ou président national sont maintenant ouvertes.

Le confrère Robert Mulvin, de la section locale de Vancouver, propose le confrère Denis Lemelin au poste de président national.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature. Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Lemelin est élu par acclamation.

### **1<sup>re</sup> vice-présidente nationale ou 1<sup>er</sup> vice-président national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale ou de 1<sup>er</sup> vice-président national sont maintenant ouvertes.

Le confrère Bob Tyre, de la section locale de Winnipeg, propose la consœur Gayle Bossenberry au poste de 1<sup>re</sup> vice-présidente nationale.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Bossenberry est élue par acclamation.

### **Secrétaire-trésorière nationale ou secrétaire-trésorier national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de secrétaire-trésorière nationale ou de secrétaire-trésorier national sont maintenant ouvertes.

Le confrère Callaghan, directeur national de la région de l'Atlantique, propose le confrère Valère Tremblay au poste de secrétaire-trésorier national.

La consœur Karen Kennedy, de la section locale d'Edmonton, propose le confrère George Kuehnbaum au poste de secrétaire-trésorier national.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La présidente demande aux confrères Kuehnbaum et Tremblay s'ils acceptent leur mise en candidature.

Le confrère Kuehnbaum accepte sa mise en candidature.

Le confrère Tremblay accepte sa mise en candidature.

Il faut donc tenir une élection.

Le confrère Callaghan parle au nom de son candidat, le confrère Tremblay.

La consœur Kennedy parle au nom de son candidat, le confrère Kuehnbaum.

La présidente du Comité des élections annonce que les candidats peuvent s'adresser aux délégués et déléguées.

Le confrère Tremblay et le confrère Kuehnbaum s'adressent tour à tour aux délégués et déléguées.

La présidente du Comité des élections demande aux techniciens d'afficher les noms des candidats sur tous les écrans et d'ouvrir la séance de vote.

Une fois la période de vote terminée, elle demande aux techniciens de fermer la séance de vote.

La présidente annonce ensuite qu'elle a les résultats et déclare le confrère George Kuehnbaum élu au poste de secrétaire-trésorier national.

### **Dirigeante nationale des griefs ou dirigeant national des griefs**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de dirigeante ou de dirigeant national des griefs sont maintenant ouvertes.

Le confrère Alain Duguay, de la section locale de Montréal, propose le confrère Philippe Arbour au poste de dirigeant national des griefs.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Philippe Arbour est élu par acclamation.

### **2<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou 2<sup>e</sup> vice-président national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou de 2<sup>e</sup> vice-président national sont maintenant ouvertes.

La consœur Lynn Bue, de la section locale d'Edmonton, propose la consœur Cindi Foreman au poste de 2<sup>e</sup> vice-présidente nationale.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Cindi Foreman est élue par acclamation.

### **3<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou 3<sup>e</sup> vice-président national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de 3<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou de 3<sup>e</sup> vice-président national sont maintenant ouvertes.

Le confrère John McMaster, membre de l'unité de négociation du secteur privé, Dynamex, propose le confrère George Floresco au poste de 3<sup>e</sup> vice-président national.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère George Floresco est élu par acclamation.

#### **4<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou 4<sup>e</sup> vice-président national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de 4<sup>e</sup> vice-présidente nationale ou de 4<sup>e</sup> vice-président national sont maintenant ouvertes.

Le confrère Learie Charles, de la section locale de Scarborough, propose le confrère Donald Lafleur au poste de 4<sup>e</sup> vice-président national.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Donald Lafleur est élu par acclamation.

La séance du congrès est levée pour une pause à 13 h 40 et reprend à 14 h.

#### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, griefs et arbitrage (francophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, griefs et arbitrage (francophone) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Sylvain Lapointe, section locale de Montréal, propose le confrère Carl Girouard au poste de permanent syndical national, griefs et arbitrage (francophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Carl Girouard est élu par acclamation.

#### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, griefs et arbitrage (anglophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, griefs et arbitrage (anglophone) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Gerry Deveau, de la section locale de London, propose le confrère Chris Pleasants au poste de permanent syndical national, griefs et arbitrage (anglophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Chris Pleasants est élu par acclamation.

#### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique) sont maintenant ouvertes.

La consœur Maddie Cleroux, de la section locale d'Ottawa, propose la consœur Cathy Kennedy au poste de permanente syndicale nationale, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Cathy Kennedy est élue par acclamation.

**Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique) sont maintenant ouvertes.

La consœur Cathy Kavadas, de la section locale de Toronto, propose le confrère Fred Turner au poste de permanent syndical national, griefs et arbitrage (aucune exigence linguistique).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Fred Turner est élu par acclamation.

**Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, consultation**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, consultation, sont maintenant ouvertes.

Le confrère Tom Gollan, de la section locale de Winnipeg, propose la consœur Rona Eckert au poste de permanente syndicale nationale, consultation.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Rona Eckert est élue par acclamation.

**Permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, santé et sécurité**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, santé et sécurité, sont maintenant ouvertes.

La consœur Toni MacAfee, de la région de l'Atlantique propose le confrère Serge Champoux au poste de permanent syndical national, santé et sécurité.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Serge Champoux est élu par acclamation.

### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national sous la direction du Comité exécutif national**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national sous la direction du Comité exécutif national, sont maintenant ouvertes.

La consœur Emily Ottewell, section locale de Fraser Valley West, propose la consœur Marion Pollack au poste de permanente syndicale nationale sous la direction du Comité exécutif national.

La consœur Thelma Raabel, de la section locale de Winnipeg, propose le confrère Mike Palecek, de la section locale de Vancouver, au poste de permanent syndical national sous la direction du Comité exécutif national.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La présidente demande à la consœur Pollack et au confrère Palecek s'ils acceptent leur mise en candidature.

La consœur Pollack accepte sa mise en candidature.

Le confrère Palecek accepte sa mise en candidature.

Il faut donc tenir une élection.

La consœur Ottewell parle au nom de sa candidate, la consœur Pollack.

La consœur Thelma Raabel parle au nom de son candidat, le confrère Palecek.

La présidente du Comité des élections annonce que les candidats peuvent s'adresser aux délégués et déléguées.

La consœur Pollack et le confrère Palecek s'adressent tour à tour aux délégués et déléguées.

La présidente du Comité des élections demande aux techniciens d'afficher les noms des candidats sur tous les écrans et d'ouvrir la séance de vote.

Une fois la période de vote terminée, elle demande aux techniciens de fermer la séance de vote.

La présidente annonce ensuite qu'elle a les résultats et déclare le confrère Mike Palecek élu au poste de permanent syndical national sous la direction du Comité exécutif national.

### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, éducation (francophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, éducation (francophone), sont maintenant ouvertes.

La consœur Lucie Monette, de la section locale de Montréal, propose le confrère Yves Hénault au poste de permanent syndical national, éducation (francophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Yves Hénault est élu par acclamation.

**Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, éducation (anglophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, éducation (anglophone) sont maintenant ouvertes.

La consœur Ruth Breen, de la région de l'Atlantique, propose le confrère Dave Bleakney au poste de permanent syndical national, éducation (anglophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Dave Bleakney est élu par acclamation.

**Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, effectifs**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, effectifs, sont maintenant ouvertes.

La consœur Cindy Lee, de la section locale de Vancouver, propose le confrère Colin Mackenzie au poste de permanent syndical national, effectifs.

La consœur Lisa Peterson, de la section locale de Winnipeg, propose le confrère Nicolas Presne au poste de permanent syndical national, effectifs.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La présidente demande aux confrères Mackenzie et Presne s'ils acceptent leur mise en candidature.

Le confrère Mackenzie accepte sa mise en candidature.

Le confrère Presne accepte sa mise en candidature.

Il faut donc tenir une élection.

La consœur Lee parle au nom de son candidat, le confrère Mackenzie.

La consœur Peterson parle au nom de son candidat, le confrère Presne.

La présidente du Comité des élections annonce que les candidats peuvent s'adresser aux délégués et déléguées.

Le confrère Mackenzie et le confrère Presne s'adressent tour à tour aux délégués et déléguées.

La présidente du Comité des élections demande aux techniciens d'afficher les noms des candidats sur tous les écrans et d'ouvrir la séance de vote.

Une fois la période de vote terminée, elle demande aux techniciens de fermer la séance de vote.

La présidente annonce ensuite qu'elle a les résultats et déclare le confrère Nicolas Presne élu au poste de permanent syndical national, effectifs.

La séance du congrès est levée pour une pause à 16 h et reprend à 16 h 15.

### **Permanente syndicale nationale ou permanent syndical national, syndicalisation**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale ou de permanent syndical national, syndicalisation, sont maintenant ouvertes.

La consœur Anju Parmar, de la section locale de Vancouver, propose le confrère Nick Drieger, de la section locale d'Edmonton, au poste de permanent syndical national, syndicalisation.

Le confrère Rick Coffin, de la section locale d'Ottawa, propose la consœur Jan Simpson au poste de permanente syndicale nationale, syndicalisation.

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La présidente demande au confrère Drieger à la consœur Simpson s'ils acceptent leur mise en candidature.

Le confrère Drieger accepte sa mise en candidature.

La consœur Simpson accepte sa mise en candidature.

Il faut donc tenir une élection.

La consœur Parmar parle au nom de son candidat, le confrère Drieger.

Le confrère Coffin parle au nom de son candidat, la consœur Simpson.

La présidente du Comité des élections annonce que les candidats peuvent s'adresser aux délégués et déléguées.

Le confrère Drieger et la consœur Simpson s'adressent tour à tour aux délégués et déléguées.

La présidente du Comité des élections demande aux techniciens d'afficher les noms des candidats sur tous les écrans et d'ouvrir la séance de vote.

Une fois la période de vote terminée, elle demande aux techniciens de fermer la séance de vote.

La présidente annonce ensuite qu'elle a les résultats et déclare la consœur Jan Simpson élue au poste de permanente syndicale nationale, syndicalisation.

### **Permanente syndicale nationale suppléante ou permanent syndical national suppléant (francophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale suppléante ou de permanent syndical national suppléant (francophone) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Christian Martel, directeur national de la région du Québec, propose le confrère Francis Bénard au poste de permanent syndical national suppléant (francophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Francis Bénard est élu par acclamation.

**Permanente syndicale nationale suppléante ou permanent syndical national suppléant (anglophone)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale suppléante ou de permanent syndical national suppléant (anglophone) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Peter Denley, de la section locale de Sault Ste-Marie, propose la consœur Karen Kennedy au poste de permanente syndicale nationale suppléante (anglophone).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Karen Kennedy est élue par acclamation.

**Permanente syndicale nationale suppléante ou permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale suppléante ou de permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Yves Hénault, section locale d'Ottawa, propose le confrère Rick Murray au poste de permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Rick Murray est élu par acclamation.

**Permanente syndicale nationale suppléante ou permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale suppléante ou de permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Tom Gollan, dirigeant des griefs de la région des Prairies, propose la consœur Louise Jarret au poste de permanente syndicale nationale suppléante (aucune exigence linguistique).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

La consœur Louise Jarret est élue par acclamation.

**Permanente syndicale nationale suppléante ou permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique)**

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, déclare que les mises en candidature au poste de permanente syndicale nationale suppléante ou de permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique) sont maintenant ouvertes.

Le confrère Colin Shotbolt, de la section locale de Vancouver, propose le confrère Dave Jenkins au poste de permanent syndical national suppléant (aucune exigence linguistique).

La présidente du Comité des élections demande s'il y a d'autres mises en candidature.

Puisqu'il n'y a aucune autre mise en candidature, la présidente déclare les mises en candidature terminées.

Le confrère Jenkins est élu par acclamation.

La consœur McCune, présidente du Comité des élections, annonce que les élections nationales sont terminées et explique la marche à suivre pour les élections régionales.

La présidente informe les déléguées et délégués qu'ils doivent revenir dans la salle du congrès, une fois les élections régionales terminées, pour l'assermentation.

La séance du congrès est levée à 17 h 33 pour la tenue des élections régionales et reprendra une fois toutes les élections régionales terminées.

# Résultats des élections régionales

## Région de l'Atlantique

Le confrère Jeff Callaghan, directeur national de la région de l'Atlantique, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Jeff Callaghan	Truro
Dirigeante de l'éducation et de l'organisation	Toni MacAfee	Truro
Dirigeant des griefs	James Gallant	Nova
Permanent syndical	George Nickerson	Yarmouth
Permanent syndical	Robert Garnier	Nova
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Gord MacDonald	Breton
2 <sup>e</sup> permanente syndicale suppléante	Anita Bock	Charlottetown
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Jeff Woods	Nova
Syndic national	Kevin Peterson	New Glasgow
1 <sup>re</sup> suppléante	Cheek (Marilyn) Totten	Truro
2 <sup>e</sup> suppléant	Scott (William) Gaudet	Summerside

### Comité régional de discipline

Membre	Debra Hollis	Cumberland
Membre	Michael McDonald	St. John's
Membre	Donald Kieley	St. John's
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Craig Dyer	St. John's
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Nicola Boone	Antigonish
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Shaun Watson	Fundy

### Comité national de discipline

Membre	Bobbi Jo Brown	Turo
Suppléante	Jacqueline Robichaud	Miramichi

### Comité national d'appel

Membre	Anita Bock	Charlottetown
Suppléante	Krista Ricketts	Corner Brook

### Comité national des femmes

Membre	Ruth Breen	Fredericton-Oromocto
1 <sup>re</sup> suppléante	Nancy Rogers	Bridgewater
2 <sup>e</sup> suppléante	Jacqueline Robichaud	Miramichi

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Rick Murray	St. John's
Suppléante	Debra Hollis	Cumberland

## Région du Québec

Le confrère Christian Martel, directeur national de la région du Québec, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Christian Martel	Québec
Dirigeant de l'éducation et de l'organisation	Dominique Aylwin	Val d'Or
Dirigeant des griefs	Stéphane Vallée	Farnham
Permanent syndical	François Senneville	Québec
Permanente syndicale	Cathy Verret	Québec
Permanent syndical	Gaétan Savard	Québec
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Daniel Chaput	Drummondville
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Claude Mercier	La Mauricie
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Pierre-Marc Bouchard	Haut du Lac
Syndic national	Josée Lambert	La Mauricie
1 <sup>re</sup> suppléant	Jean Marcon	Québec
2 <sup>e</sup> suppléante	Dominique Morel	Québec

### Comité régional de discipline

Membre	Robert Dupuis	Granby
Membre	André Richer	Sorel
Membre	Mario Tremblay	Baie-Comeau
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Audrey Bouchard	Chibougamau
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Pierre-Marc Bouchard	Haut-du-Lac
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Robert Allard	Québec

### Comité national de discipline

Membre	Jean Marcon	Québec
Suppléant	Marc Doggett	Valleyfield

### Comité national d'appel

Membre	Alain Florent	Hautes Laurentides
Suppléante	Linda Tremblay	Thetford Mines

### Comité national des femmes

Membre	Manon Gagné	Haut du Lac
1 <sup>re</sup> suppléante	Dominique Morel	Québec
2 <sup>e</sup> suppléante	Audrey Bouchard	Chibougamau

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Diane Méthot	Rimouski
Suppléant	Robert Allard	Québec

## Région du Montréal métropolitain

Le confrère Sylvain Lapointe, directeur national de la région du Montréal métropolitain, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Sylvain Lapointe
Dirigeant de l'éducation et de l'organisation	Yannick Scott
Dirigeant des griefs	Yves Chaloux
Permanente syndicale	Mélanie Couture
Permanente syndicale	Nancy Beauchamp
Permanente syndicale	Anny Lesage
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Alain Robitaille
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Stephan Brassard
3 <sup>e</sup> permanente syndicale suppléante	Natacha Ouellet
Syndic national	Roland Savard
1 <sup>re</sup> suppléant	Michel Duguay
2 <sup>e</sup> suppléant	Martin Champagne

### Comité régional de discipline

Membre	Richard Gaboton (Président)
Membre	Mallarmé Deluy
Membre	Marie-Josée Dorion
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Hélène Beauchemin
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Jean Kellner
3 <sup>e</sup> permanente syndicale suppléante	Josée Dagenais

### Comité national de discipline

Membre	Jacques Valiquette
Suppléant	Richard Gaboton

### Comité national d'appel

Membre	Mallarmé Deluy
Suppléant	Guy Rochon

### Comité national des femmes

Membre	Lise Desorcy
1 <sup>re</sup> suppléante	Sharon Diane Amesbury
2 <sup>e</sup> suppléant	Darly Aimé

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Paul Vincelette
Suppléant	Guy Rochon

## Région du Centre

Le confrère Mark Evard, directeur national de la région du Centre, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Mark Evard	North Bay
Dirigeante de l'éducation et de l'organisation	Lori Karas	Peterborough
Dirigeant des griefs	Peter Denley	Sault Ste. Marie
Permanente syndicale	Maddie Cleroux	Ottawa
Permanent syndical	Don Foreman	Ottawa
Permanent syndical	Rick Coffin	Ottawa
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Laura Elford	Ottawa
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Ed Coates	Barrie
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Rob Cook	Newmarket
Syndic national	Bev Collins	Ottawa
1 <sup>re</sup> suppléante	Mary Aitken	Dryden
2 <sup>e</sup> suppléante	Maria Bondoc	Ottawa

### Comité régional de discipline

Membre	Benjamin Charles (Président)	Ottawa
Membre	Naveed Khan	Ottawa
Membre	Jane Sporning	Kingston
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Ian Anderson	Ottawa
2 <sup>e</sup> permanente syndicale suppléante	Deborah Fredette	Belleville
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Erik Bondoc	Ottawa

### Comité national de discipline

Membre	Garry Power	Cornwall
Suppléant	Diane Mitchell	Ottawa

### Comité national d'appel

Membre	Janet Simmons	Newmarket
Suppléant	Gary Cleaver	Ottawa

### Comité national des femmes

Membre	Samantha Earle	Brockville-Prescott
1 <sup>re</sup> suppléante	Debbie Horne	Sudbury
2 <sup>e</sup> suppléant	Langill Rogers	Napanee

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Lesley Anderson	Ottawa
Suppléante	Christine Kelly	Sudbury

## Région du Toronto métropolitain

Le confrère Doug Hacking, directeur national de la région du Toronto métropolitain, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Doug Hacking
Dirigeant de l'éducation et de l'organisation	Mark Brown
Dirigeante des griefs	Catherine Kavadas
Permanent syndical	Walter Woloschuk
Permanente syndicale	Bonnie Pollard
Permanent syndical	Costa Kavadas
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Mandeep Kalra
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Paul Chaplain
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Basil (Bharrat) Harricharan
Syndic national	Adele Chaplain
1 <sup>er</sup> suppléant	Bright Acquah
2 <sup>e</sup> suppléante	Rosannah Rampersad

### Comité régional de discipline

Membre	Barbara Mansbridge
Membre	Zach Avdelopoulos
Membre	Megan Whitfield
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Louis Lachance
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Massimo Santobuono
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Sandro Petruzzelli

### Comité national de discipline

Membre	Bonnie Downing
Suppléant	Mike Ciddio

### Comité national d'appel

Membre	Glenroy Gonsalves
Suppléant	Bill Loreti

### Comité national des femmes

Membre	Jennie Butler
1 <sup>re</sup> suppléante	Lesley Turner
2 <sup>e</sup> suppléante	Meden Sabbun

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Brian MacKenzie
Suppléant	Luis Sulle

## Région de l'Ontario

Le confrère Gerry Deveau, directeur national de la région de l'Ontario, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Gerry Deveau	London
Dirigeant de l'éducation et de l'organisation	Leon Bouvier	London
Dirigeant des griefs	Wally Polischuk	Kitchener-Waterloo
Permanent syndical	Jim Morris	London
Permanent syndical	Dave Stutt	Kitchener-Waterloo
Permanent syndical	Tom Garbatt	Niagara Falls
Permanente syndicale	Debbie Carmichael	Brantford
1 <sup>er</sup> permanent syndical suppléant	Mark Platt	Hamilton
2 <sup>e</sup> permanente syndicale suppléante	Catherine Beth	Scarborough
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Steven Craggs	Scarborough
Syndic national	Donna Hardy	Oshawa
1 <sup>re</sup> suppléante	Lorri Nippard	Oshawa
2 <sup>e</sup> suppléante	Carol Stevenson	London

### Comité régional de discipline

Membre	Lorri Nippard	Oshawa
Membre	David Hodgins	Windsor
Membre	Shaka Thomas	Scarborough
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Brenda Laslo	St. Catharines
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Terry Gibson	Brantford
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Christian Wittich	Scarborough

### Comité national de discipline

Membre	Michelle Johnson	Windsor
Suppléant	James Platt	Hamilton

### Comité national d'appel

Membre	Glen Fillier	Scarborough
Suppléant	John Vandonk	Kitchener-Waterloo

### Comité national des femmes

Membre	Fummi Olumade	Scarborough
1 <sup>re</sup> suppléante	Sue Markham	Amherstburg
2 <sup>e</sup> suppléante	Brenda Laslo	St. Catharines

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	George Tomaszewski	Scarborough
Suppléante	Sue Markham	Amherstburg

## Région des Prairies

Le confrère Gord Fischer, directeur national de la région des Prairies, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	Gord Fischer	Winnipeg
Dirigeante de l'éducation et de l'organisation	Rhonda Hilton	Winnipeg
Dirigeant des griefs	Tom Gollan	Winnipeg
Permanente syndicale	Roberta Mitchell	Winnipeg
Permanent syndical	Todd Jarema	Winnipeg
Permanent syndical	Ken Apostle	Winnipeg
Permanente syndicale	Lana Smidt	Saskatoon
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Doris Salmaso	Medicine Hat
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Jerry Woods	Edmonton
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	William Johnson	Regina
Syndic national	Arla Mephram	Calgary
1 <sup>re</sup> suppléante	Cathryn Furtak	Edmonton
2 <sup>e</sup> suppléant	Robert Laliberte	Calgary

### Comité régional de discipline

Membre	Bev Ray	Edmonton
Membre	Mark W. McCaul	Prince Albert
Membre	David Miller	Saskatoon
1 <sup>re</sup> suppléante	Cherylyn Saramaga-Martai	Winnipeg
2 <sup>e</sup> suppléant	Ardvan Austin	Calgary
3 <sup>e</sup> suppléant	Mark Day	Battleford

### Comité national de discipline

Membre	Barbara McNeely	Lethbridge
Suppléante	Anna Beale	Calgary

### Comité national d'appel

Membre	Ken Sears	Lethbridge
Suppléante	Renée McCallister	Red Deer

### Comité national des femmes

Membre	Linda Nyznyk	Edmonton
1 <sup>re</sup> suppléante	Jill Thornton	Regina
2 <sup>e</sup> suppléante	Joanne Freund	Calgary

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Dianne Addley	Saskatoon
Suppléant	Mike Painchaud	Edmonton

## Région du Pacifique

Le confrère John Bail, directeur national de la région du Pacifique, annonce les résultats des élections tenues dans sa région :

Directeur national	John Bail	Nanaimo
Dirigeant de l'éducation et de l'organisation	Tim Armstrong	Vancouver
Dirigeant des griefs	Ken Mooney	Vancouver
Permanent syndical	Tom Jackson	Nanaimo
Permanente syndicale	Cindy McDonnell	Royal City
Permanente syndicale	Cindy Lee	Vancouver
1 <sup>re</sup> permanente syndicale suppléante	Karen DeFrancesco	Vancouver
2 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Rick Hansen	Upper Valley
3 <sup>e</sup> permanent syndical suppléant	Anju Parmar	Vancouver
Syndic national	Anthony Holzer	Fraser Valley West
1 <sup>er</sup> suppléant	Bradley Stenson	Kitimat
2 <sup>e</sup> suppléante	Micki McCune	Vancouver

### Comité régional de discipline

Membre	Stephen Gale	Fraser Valley West
Membre	Wayde Heckford	Nanaimo
Membre	Karen Cerniuk	Kamloops
1 <sup>er</sup> suppléante	Vikki Quocksister	Whitehorse
2 <sup>e</sup> suppléante	Karin Wilson	Fraser Valley West
3 <sup>e</sup> suppléante	Emily Ottewell	Fraser Valley West

### Comité national de discipline

Membre	Troy Coburn	Kelowna
Suppléant	Jeff Petersen	Vancouver

### Comité national d'appel

Membre	Ron Rousseau	Whitehorse
Suppléant	Bruce Northcott	Nelson

### Comité national des femmes

Membre	Anju Parmar	Vancouver
1 <sup>re</sup> suppléante	Tami Brushey	Prince George
2 <sup>e</sup> suppléante	Susan Chappelle	Golden

### Comité national de santé et de sécurité

Membre	Jennifer Savage	Vancouver
Suppléante	Tammy Dickeson	Victoria

## **Installation des dirigeantes et dirigeants, des permanentes et permanents syndicaux et des syndics**

### **Engagement et serment**

Le président invite les dirigeantes et dirigeants nationaux et régionaux, les permanentes et permanents syndicaux nationaux et régionaux et les membres du Conseil national des syndics à se rendre à l'avant de la salle pour l'assermentation.

La consœur Debbie Hollis, de la région de l'Atlantique, et le confrère Jacques Valiquette, de la région du Montréal métropolitain, dirigent l'assermentation.

Le président remercie tous les délégués et déléguées qui ont participé au congrès pour l'énergie dont ils ont fait preuve. Il les encourage à apporter cette énergie dans leurs lieux de travail en vue de la lutte pour protéger le service postal et les emplois et pour regagner notre droit de négocier et notre droit de grève.

La séance du Congrès est levée le 29 octobre 2011, à 1 h 30.

*sepb 225 / mp scfp 1979*